

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

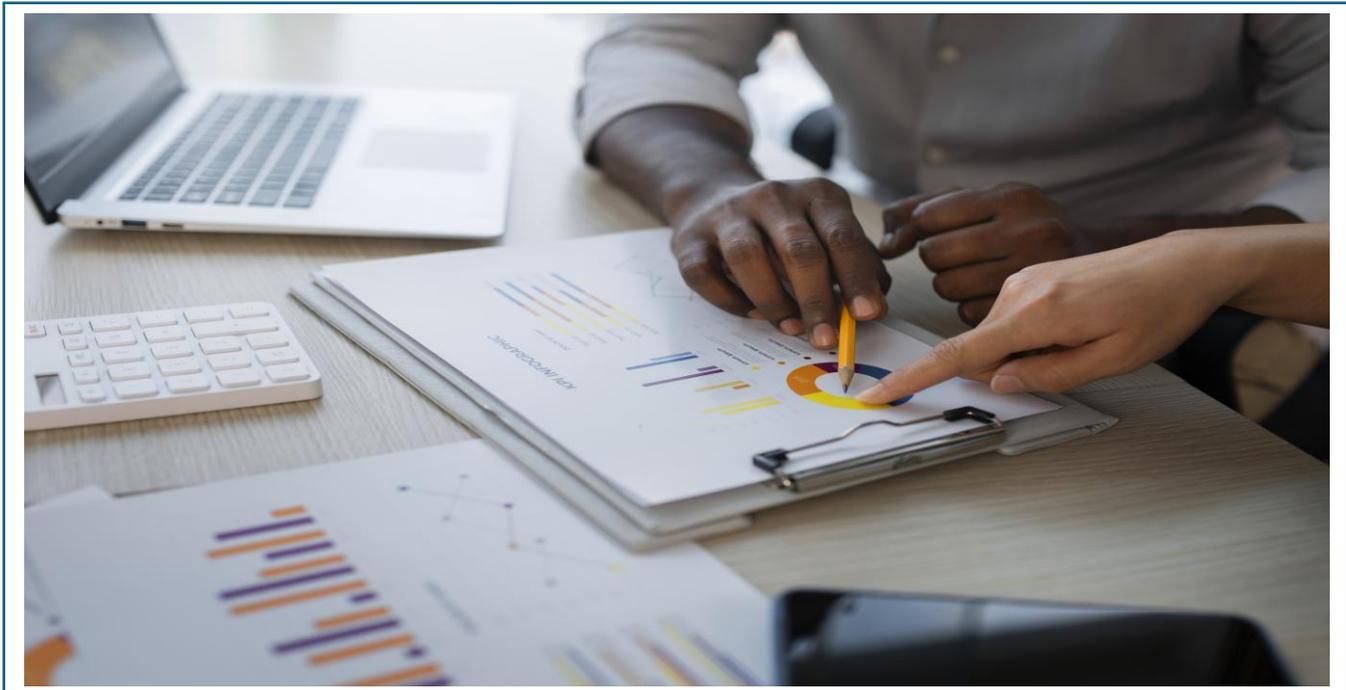
SECRETARIAT GENERAL

**FONDS D'INTERVENTION POUR
L'ENVIRONNEMENT**



BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

MANUEL DE SUIVI-EVALUATION



Mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES FIGURES.....	vi
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vii
LISTE DES ANNEXES.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : SUIVI-EVALUATION DANS LE CYCLE DE PROJET : ELEMENTS DE CONCEPT ET GENERALITES	2
1.1 Principaux concepts utilisés.....	3
1.2 Suivi-évaluation	4
1.2.1 Objet du suivi-évaluation	5
1.2.2 Élément de base du suivi et évaluation	5
1.2.3 Composantes d'un système de suivi-évaluation.....	8
1.2.4. Indicateurs.....	8
1.2.5 Cadre de mesure des résultats (CMR)	9
CHAPITRE 2 : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU SUIVI EVALUATION AU SEIN DU FIE.....	11
2.1. Présentation du FIE.....	11
2.1.1. Historique du FIE.....	11
2.1.2. Statuts, missions et objectifs.....	11
2.1.3. Organisation et fonctionnement.....	12
2.1.3.1. Conseil d'administration.....	12
2.1.3.2. Comités.....	13
2.1.3.3. Direction Générale.....	13
2.2 Projets financés ou mis en œuvre par le FIE.....	14
2.3 Aperçu global du système de suivi évaluation du FIE	14
2.3.1 Organisation générale et fonctions du système	14
2.3.2 Pratique générale de suivi-évaluation.....	15
2.3.3 Obligations de reporting du FIE	16
2.3.4 Définition des indicateurs objectivement vérifiables	16
2.3.5 Attentes vis-à-vis du dispositif de suivi-évaluation du FIE.....	17
2.4 Cadre logique du FIE et ses déclinaisons.....	18
2.4.1 Modèle logique du FIE	18
2.4.2 Activités pour parvenir aux résultats opérationnels attendus.....	18

2.4.3 Cadre de mesure des résultats	19
2.5. Collecte de l'information	21
2.6 Outils du système de suivi-évaluation du FIE	22
2.7 Évaluation	22
2.8 Procédures de suivi-évaluation	23
2.9 Communication	24
CHAPITRE 3 : MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DES PROJETS/PROGRAMMES CLIMATIQUES DU FIE.....	26
3.1 Mécanisme de suivi-évaluation du portefeuille climat	26
3.1.1 Description du portefeuille de projets climatiques	26
3.1.2 Condition de réussite du suivi-évaluation du portefeuille climat	26
3.1.3 Calendrier de suivi-évaluation du portefeuille	29
3.1.4 Circuit de l'information pour le suivi-évaluation du portefeuille climatique	32
3.1.5 Processus de suivi-évaluation et gestion du portefeuille des projets/programmes climatiques	32
3.1.6 Suivi des indicateurs de processus	33
3.1.6.1 Suivi des activités financées individuellement (projets ou programmes)	34
3.1.6.2 Suivi des impacts	35
3.1.7 Évaluation du portefeuille de projets/programmes climatiques	35
3.2 Outils de suivi-évaluation du portefeuille climat	36
3.2.1 Cadre logique du projet climatique	36
3.2.1.1 Contenu du cadre logique de projets/programmes climatiques	36
3.2.1.2 Format du cadre logique du projet climatique	37
3.2.2 Cadre de gestion des résultats	47
3.2.3 Indicateurs de suivi-évaluation des projets/programmes climatiques	47
3.2.3.1 Indicateurs du portefeuille climat.....	47
3.2.3.2 Indicateurs en matière d'atténuation et d'adaptation	48
3.3 Guide de capitalisation/durabilité/répliquabilité des acquis des projets et programmes	54
3.3.1 Capitalisation.....	54
3.3.1.1 Définition et objectifs.....	54
3.3.1.2 Relations entre Capitalisation et suivi-évaluation	55
3.3.1.3 Méthode de la capitalisation.....	55
3.3.2 Durabilité et répliquabilité.....	56
CONCLUSION.....	58
BIBLIOGRAPHIE	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Différence entre suivi et évaluation	7
Tableau 2 : Types d'indicateur	8
Tableau 3 : Exemple d'un cadre de mesure des résultats.....	9
Tableau 4 : Formulation d'indicateurs et cibles.....	17
Tableau 5 : Activités du FIE et de micro-projet (extrait illustratif).....	18
Tableau 6 : Cadre de mesure de rendement du FIE.....	19
Tableau 7 : Exemples d'indicateur pouvant être édictés par le FIE et cadrant avec la stratégie du FA.....	20
Tableau 8 : Acteurs du suivi évaluation et leur rôle	27
Tableau 9 : Calendrier annuel de suivi-évaluation	30
Tableau 10 : Cadre logique du FIE	38
Tableau 11 : Cadre logique du Fonds d'Adaptation.....	42
Tableau 12 : Format du cadre logique du FVC	44
Tableau 13 : Quelques indicateurs de suivi du portefeuille de projets/programmes climatiques	47
Tableau 14 : Indicateurs du cadre de mesure de la performance en matière d'atténuation du FVC.....	49
Tableau 15 : Indicateurs du cadre de mesure de la performance en matière d'adaptation aux changements climatiques	52

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Exemple de logique d'intervention d'un projet ou d'un programme	2
Figure 2 : Chaîne de résultats	10
Figure 3 : Dispositif de suivi-évaluation du FIE	21
Figure 4 : Secteurs de planification et projets climatiques	29
Figure 5 : Circuit de l'information sur le suivi-évaluation	32
Figure 6 : Chaîne des résultats d'un projet climatique	33
Figure 8 : Interaction entre capitalisation et évaluation	55
Figure 9: Interaction entre capitalisation et évaluation	55
Figure 10 : Eléments à capitaliser	56
Figure 11 : Pilier de la durabilité	57

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AND	Autorités Nationales Désignées
ARFIE	Antenne Régionale du Fonds d'Intervention pour l'Environnement
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
CC	Changements climatiques
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CES/DRS	Conservation des Eaux du Sol/Défense et Restauration des Sols
CMR	Cadre de Mesure des Résultats
CNP	Comité National de Pilotage
COFIL	Comité de Pilotage du PNDES
CRD	Cadre Régional de Dialogue
CSD	Cadre Sectoriel de Dialogue
CSM	Commerce et Services Marchands
CTN	Comité Technique National du PNDES
DFC	Direction des Finances et de la Comptabilité
DGEF	Direction Générale des Eaux et des Forêts
DGESS	Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGEVCC	Direction Générale de l'Économie Verte et du Changement Climatique
DGPE	Direction Générale de la Protection de l'Environnement
DO	Direction des Opérations
DRF	Direction de la Recherche de Financements
DSE	Direction du Suivi -Evaluation
EE	Entités d'Exécution
EEA	Environnement, Eau, Assainissement
FA	Fond d'Adaptation
FIE	Fond d'Intervention pour l'Environnement
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GAR	Gestion axée sur les Résultats
GCF	Green Climate Fund
GGGI	Global Green Growth Institute
GE	Gouvernance économique
GES	Gaz à Effet de Serre
ITCH	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat
MCL	Méthode du Cadre Logique
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique
MEEA	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PASF	Programme d'Appui au Secteur Forestier
PASP	Productions Agro-sylvo-pastorale
PF-AND	Point Focal-Autorités Nationales Désignées
PIF	Programme d'Investissement Forestier
PNA	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PPM	Plan de Passation de Marche
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier

RAP	Rapports Annuels de Performance
RI	Rapports intermédiaires
SES	Sauvegardes Environnementale et Sociale
SP/CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SP/CONEDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
SP /CPSA	Secrétariat Permanent de la Coordination de la Politique Sectorielle Agricole
SSMRF	Service du Suivi et de la Mobilisation des Ressources Financières
TIA	Transformations Industrielles et Artisanales
FFMO (SWOT)	Forces, Faiblesses, Menaces Opportunité
UGP	Unité de Gestion du Projet
FENU(UNCDF)	Fonds d'équipement des Nations Unies

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de Suivi des micro-projets du FIE	61
Annexe 2 : Fiche des métadonnées des indicateurs	67
Annexe 3 : Canevas rapport global semestriel de performance	68
Annexe 4 : Canevas rapport global annuel de performance du portefeuille.....	69
Annexe 5 : Grille de capitalisation des projets du FIE.....	70

INTRODUCTION

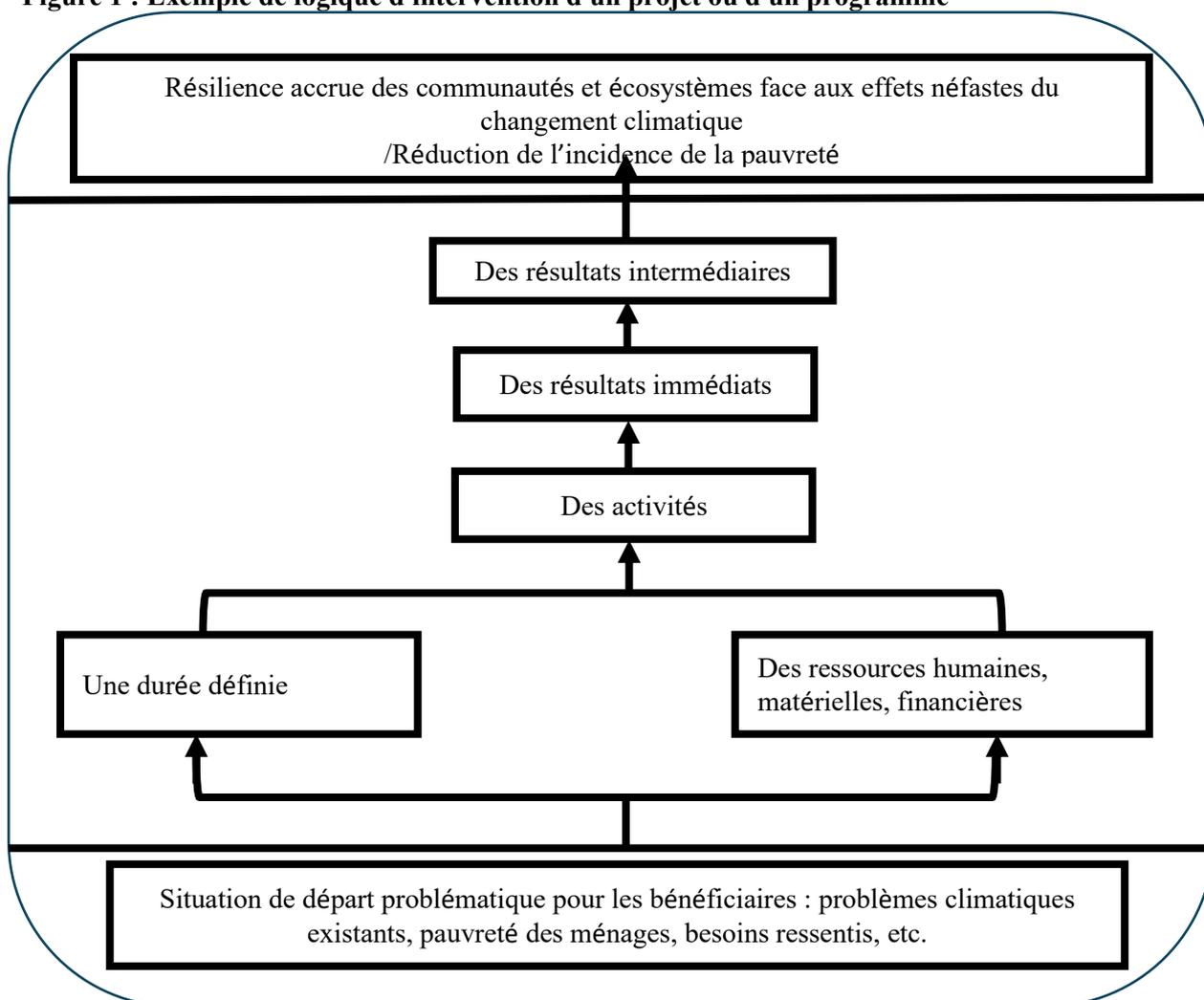
Le suivi-évaluation est une étape d'une importance capitale dans la mise en œuvre des projets et programmes. Il permet de s'assurer que le projet ou programme, en conception ou en cours de mise en œuvre, s'inscrit toujours dans la ligne d'atteinte des résultats. Pour le FIE, il permet de prendre les bonnes décisions en connaissance de cause, d'assurer la redevabilité et la responsabilité fonctionnelle dans des domaines aussi sensibles que celui de l'environnement et des changements climatiques. L'efficacité ou l'atteinte des résultats étant au centre des préoccupations du FIE dans la démarche de gestion du cycle de projet, son approche de suivi-évaluation intègre les changements induits par la Gestion Axée sur les Résultats dans l'exécution de ses projets et programmes.

Le présent manuel s'applique à tous les projets et programmes financés et/ou mis en œuvre par le FIE, aussi bien au niveau national qu'au niveau des régions et des communes. Il est structuré autour de trois chapitres. Le premier chapitre étudie les généralités sur le suivi-évaluation dans le cycle de projet. Le deuxième et troisième chapitre présente respectivement le cadre de mise en œuvre du suivi-évaluation et les mécanismes et outils de suivi-évaluation des projets climatiques au sein du FIE.

CHAPITRE 1 : SUIVI-EVALUATION DANS LE CYCLE DE PROJET : ELEMENTS DE CONCEPT ET GENERALITES

Un projet¹ ou programme est mis en œuvre dans une philosophie bien définie : intervenir pour prendre en charge une problématique, satisfaire un besoin ou régler un problème existant. De façon générale, le cadre de suivi-évaluation suit une logique découlant d'un défi lié à un problème (de développement ou climatique). Le problème climatique étant un problème d'émission de gaz à effet de serre (GES) ou de vulnérabilité d'un système écologique ou humain face à un ou une combinaison de risques climatiques. La figure suivante présente un exemple de logique d'intervention.

Figure 1 : Exemple de logique d'intervention d'un projet ou d'un programme



Ce processus qui va de la caractérisation de la « situation de départ mal vécu par les bénéficiaires » à « une situation améliorée pour les bénéficiaires » correspond au cycle de projet. Des moyens humains, matériels et financiers sont ainsi déployés pour mettre en œuvre des activités jugées nécessaire par les parties prenantes. La bonne exécution des activités permet d'atteindre des résultats immédiats et intermédiaires toute choses permettant de changer la

¹ Dans le cadre des interventions du FIE, tout mécanisme ou initiative de développement visant à résoudre un problème est assimilé à un projet.

situation difficile ou inacceptable qui a prévalu à la mise en œuvre du projet/programme dans un temps bien défini. Ce format peut s'appliquer à tout type de projet de développement ou climatique.

1.1 Principaux concepts utilisés

Planification

La planification reflète le processus d'identification d'une série d'actions à mettre en œuvre selon un calendrier pour atteindre des objectifs. Les séries d'actions considérées peuvent recouvrir le terme de « composantes », « sous-composantes », « actions », « activités » ou « sous-activités ».

Projet

Un projet fait référence à un ensemble d'activités, d'investissements et d'opérations planifiées en vue d'atteindre un ou un ensemble d'objectifs. Il s'agit d'une réponse choisie pour régler un problème ou pour atteindre un ou plusieurs objectifs identifiés au cours du processus de planification. Le projet comprend un cycle qui inclut l'identification, la formulation, le financement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Système de suivi et d'évaluation

Le Système de suivi et d'évaluation est défini comme un ensemble intégré et structuré de processus, de méthodes et d'outils mis en place pour collecter et analyser systématiquement des données, afin de synthétiser et diffuser l'information sur la mise en œuvre, les résultats d'un projet ou programme. Il fournit les moyens et les compétences pour mettre en œuvre le système et pour améliorer la base de la prise de décision dans la gestion et la mise en œuvre du projet ainsi que la capitalisation des expériences et des leçons apprises.

Suivi de la mise en œuvre

Le suivi de la mise en œuvre est une évaluation systématique et continue des ressources utilisées (intrants) en fonction des prévisions d'une part, des réalisations (extrants) et des résultats du projet (résultats immédiats et résultats intermédiaires) qui sont liés aux objectifs et au calendrier, d'autre part. Il est basé sur l'élaboration de plans travail et de budget annuel (PTBA). Ses principaux produits sont les rapports techniques, les rapports comptables et financiers, ainsi que les rapports d'avancement des activités.

Évaluation

L'évaluation est une appréciation systématique et objective de la conception, de la mise en œuvre, des résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique. Il permet d'apprécier un projet ou un programme sur la base de critères tels que la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacé et la durabilité.

Évaluation d'impact

La composante évaluation d'impact vise à mesurer ou comprendre les effets des actions du projet sur le bien-être des bénéficiaires, les changements et résultats majeurs induits par ces actions. Elle implique l'établissement de la situation de référence, des évaluations, des enquêtes et des études approfondies périodiques ou spécifiques. Il va au-delà de la mesure des résultats

immédiats ou intermédiaires et se concentre sur la compréhension des effets causals des changements, en comparant les résultats réels avec un contrefactuel (un scénario sans le projet). La similitude entre les structures/méthodologies des enquêtes de la situation de référence et de l'évaluation finale du projet est essentielle pour permettre une bonne comparaison entre la situation de base la situation finale du projet.

Gestion axée sur les résultats

La Gestion Axée sur les Résultats : la gestion axée sur les résultats (GAR) est une approche de gestion du cycle de vie du projet qui intègre la stratégie, les personnes, les ressources, les processus et les mesures pour améliorer la prise de décisions, la transparence et la responsabilité. L'approche met l'accent sur l'atteinte des résultats prédéfinis, la mesure et le rapportage des performances, l'apprentissage et l'adaptation.

Modèle logique

Le Modèle logique (ML) : Parfois appelé « chaîne de résultats », un ML est une représentation de la relation de cause à effet ou logique entre les intrants, les activités, les extrants et les résultats d'une politique, programme ou investissement donné.

Résultat

Un résultat est un changement descriptible ou mesurable qui est dérivé d'une relation de cause à effet. Ils peuvent être immédiat (extrant), à court terme (effet à court terme), à moyen terme (effet à moyen terme) ou à long terme (impact).

Produit

Il s'agit de biens et services générés par les intrants et les activités du projet.

Bénéficiaires

Individus, groupes ou organisations qui bénéficient de l'action de développement ou climatique, directement ou non, intentionnellement ou non. Il s'agit en d'autres termes de l'ensemble des individus et/ou organisations affectées par un changement d'état au niveau du résultat final résultant d'une intervention, bien qu'ils puissent également être ciblés dans les niveaux de résultats immédiats et intermédiaires.

Partie prenante

Personne, groupe, institution ou gouvernement ayant un intérêt ou une préoccupation, que ce soit économique, sociale ou environnementale dans le cadre du projet.

Partenaire

Ce sont les individus et/ou organisations qui collaborent pour atteindre de commun accord les résultats attendus.

1.2 Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est un concept technique dont la matérialisation appelle à une démarche ou une méthodologie bien propre. Pour cerner au maximum les composantes de cette phase du cycle de projet, sont d'abord présentés les concepts généralement utilisés dans le cycle de suivi-évaluation et les tâches essentielles du suivi-évaluation.

1.2.1 Objet du suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est essentiel pour une gestion de projet basée sur l'approche de gestion axés sur les résultats (GAR). En plus d'être un élément clé de la conception du projet, le suivi-évaluation reste intégré dans tous les aspects du cycle de projet jusqu'à son achèvement. Le système de suivi-évaluation doit permettre à l'équipe de gestion du FIE de démontrer clairement aux principaux acteurs si le projet réalise/a réalisé l'objectif, les résultats et les performances conformément aux délais prévus. Dans le cadre de l'environnement et du climat, il permettra de connaître si les objectifs environnementaux, de réduction des émissions de GES, d'adaptation et de résilience climatique ont été atteints et quels sont leur contribution à l'atteinte des objectifs nationaux déclinés dans les référentiels en la matière tels que le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), la vision de développement à faibles émissions et résilient (LT-LEDS), la Stratégie nationale en matière d'environnement (SNE), etc.

Par conséquent, le système de suivi-évaluation devrait fournir les moyens d'analyser rigoureusement les données et informations pertinentes afin de :

- suivre les indicateurs de résultats du projet comme énoncés dans le cadre de mesure des résultats ;
- suivre globalement la mise en œuvre du Plan de Travail et Budget Annuel (les inputs du projet, les activités et les performances), en utilisant principalement l'ensemble des indicateurs (ou les jalons/résultats intermédiaires) décrits sous chaque composante et sous-composante à intervalles réguliers ;
- mettre en place un processus pour alerter les exécutants, les acteurs et les gestionnaires du FIE sur tout problème dans la mise en œuvre du projet et fournir une base pour faire les ajustements nécessaires ;
- décrire le flux de données et des informations provenant des sites du projet à travers les différents acteurs, à la fois pour l'utilisation du grand public et pour éclairer la prise de décision.

1.2.2 Élément de base du suivi et évaluation

Certes le suivi et l'évaluation jouent des rôles complémentaires, mais il est important de distinguer l'un de l'autre.

Le suivi est la collecte, l'analyse et l'utilisation systématique des données permettant d'orienter la gestion de projet et les prises de décisions afin d'atteindre les objectifs fixés dès le départ du projet. Bien réalisé, il permet de savoir dans quelle mesure la fourniture d'intrants, d'extrants, des programmes de travail, et les résultats escomptés sont atteints afin de corriger les imperfections et prendre des décisions et mettre en œuvre des mesures correctives par rapport aux objectifs quantitatifs et temporels attendus.

Il permet en outre de déterminer si la mise en œuvre des activités suit la trajectoire souhaitée à bonne date et au bon rythme. Il fournit aux principaux acteurs d'un projet, les informations nécessaires pour :

- suivre l'allocation et l'utilisation des ressources (physiques, matérielles, financières) ;
- évaluer les réalisations (produits, services, etc.) obtenus et mesurer l'atteinte des résultats par rapport aux objectifs initiaux estimés ;

- détecter les écarts constatés durant l'exécution et trouver les raisons le cas échéant ;
- faciliter la prise de décision quant à la poursuite de la politique, du programme ou du projet (équipes techniques, la réaffectation des fonds, et l'ajustement des objectifs du programme).

Les activités de suivi comprennent, entre autres :

- la centralisation des rapports périodiques élaborés par les acteurs et les rapports de synthèse sur les progrès accomplis ;
- la réalisation de missions sur le terrain pour vérifier les conditions / état d'avancement des activités et des progrès immédiatement vérifiables ;
- la réalisation d'enquêtes spécifiques (qui peuvent également comprendre des discussions avec toutes les parties prenantes du projet) ;
- la mise à jour régulière du rapport pour les gestionnaires/parties prenantes ;
- le résumé des rapports périodiques pour les décideurs ;
- une analyse spécifique rapide, comme par exemple, l'analyse SWOT et l'analyse des risques pour une évaluation des forces, faiblesses, opportunités et risques.

L'évaluation quant à elle est une mesure, aussi systématique et objective que possible, des résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique, pour en déterminer la pertinence et la cohérence, l'efficacité de sa mise en œuvre, son efficacité, son impact et la durabilité des résultats obtenus conformément aux objectifs. Ainsi, l'évaluation permet entre autres d'appréhender l'efficacité, l'efficacité, l'impact, la pertinence et la durabilité des projets.

Ainsi, en fonction de certains critères et des centres d'intérêt on peut noter :

- **Selon la période :**
 - l'évaluation ex ante ou évaluation préliminaire, qui intervient avant toute intervention, et qui donne la situation de référence, relativement au contexte global ;
 - l'évaluation à mi-parcours qui est faite en cours de mise en œuvre du projet ou programme, et qui permet de juger si le projet ou programme est sur la trajectoire d'attente des résultats finaux désirés ;
 - l'évaluation finale qui intervient après la clôture du projet. Elle permet d'observer les conséquences à court terme des interventions. L'évaluation finale permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs initialement fixés, et de faire ressortir, au cas échéant, les facteurs de succès, ou, au cas contraire, les facteurs d'échecs, et faire des recommandations nécessaires ;
 - l'évaluation d'impact : c'est généralement le dernier niveau d'évaluation qui est conduit pour un projet ou programme. Elle est dans certains manuels, assimilée à l'évaluation ex-post, qui est définie dans d'autres manuels comme une évaluation intervenant après l'arrêt du programme, se situant nettement après la clôture de l'action. Elle a pour objectif d'analyser l'impact sur les bénéficiaires et de mesurer l'ampleur de cet impact. En d'autres termes, elle permet d'établir les changements sur le long terme provoqués par la mise en œuvre d'un projet ou programme.

- **Selon les acteurs :**

- l'évaluation interne : elle est réalisée par les agents du FIE non-membres de l'unité de gestion du projet ou programme concerné ;
- l'évaluation externe : elle est réalisée par des personnes indépendantes extérieures au FIE ;
- l'auto-évaluation : elle est réalisée par les personnes responsables de la mise en œuvre du projet concerné.

Dans des cas particuliers, l'évaluation peut aussi être conjointe, c'est-à-dire réalisée de concert entre un prestataire indépendant et le personnel du Fond. Elle peut aussi être participative, c'est-à-dire réalisée avec l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre du projet ou programme.

- **Selon la finalité :**

- l'évaluation de processus : elle porte sur l'étude du respect ou non des processus dans la mise en œuvre du projet ou programme.
- l'évaluation des résultats : elle porte uniquement sur l'étude de l'atteinte ou non des résultats.
- l'audit externe technico-financier : c'est une étude investigatrice périodique, conduite par des entités indépendantes, et qui vise à donner une opinion motivée sur la sincérité, la régularité des activités effectuées et des comptes financiers, mais aussi sur la cohérence entre les ressources financières utilisées et les réalisations effectuées dans la mise en œuvre des projets ou programmes.
- l'évaluation d'impact socio-environnementale et climatique : elle permet d'apprécier le niveau de prise en compte des préoccupations et exigences climatiques, environnementales et sociales dans la mise en œuvre des projets et programmes. Cette évaluation permet en effet de voir si les activités effectuées ont des impacts sur l'environnement et si, au cas échéant, des mesures de gestion de ces impacts sont prises. Elle permet aussi de voir si la dimension sociale est respectée dans la mise en œuvre des activités. Elle permet d'évaluation le niveau de vulnérabilité et de résilience climatique ainsi que le niveau d'émission de GES.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la différence entre le suivi et l'évaluation.

Tableau 1 : Différence entre suivi et évaluation

SUIVI	EVALUATION
Question : Le projet met-il en œuvre ses activités de manière efficace ?	Question : Le projet a-t-il atteint les résultats et impact escomptés ?
Collecte de données régulière/continue	Collecte de données occasionnelle pour l'évaluation d'impact
Suivi de la mise en œuvre du PTBA (Suivi du Processus) Suivi des indicateurs de résultats avec le cadre de mesure des résultats (Suivi des Résultats)	Analyse approfondie de donnée des données de l'enquête socio-économique
Mesure de l'efficacité (Prévues vs atteints)	Mesure des résultats et de l'impact (évaluation de l'impact/évaluation)

1.2.3 Composantes d'un système de suivi-évaluation

De façon générale on peut considérer le système de suivi-évaluation comme un diagramme/cercle et contenant de l'extérieur vers l'intérieur des composantes permettant sa mise en œuvre effective. Ces composantes sont entre autres :

- les ressources humaines y compris les partenariats et les dispositifs d'appui à la collecte et à l'exploitation des données. Il comprend les individus, les organisations, les fonctions/actions et la culture institutionnelle qui sont essentiels pour améliorer et maintenir les performances du système de suivi-évaluation ;
- les outils permettant de collecter les données, de les vérifier et de les transformer en données utiles ;
- l'objectif principal du système de suivi-évaluation, à savoir l'exploitation des données pour guider les décisions.

1.2.4. Indicateurs

Un indicateur est un facteur ou variable, de nature quantitative ou qualitative, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur du développement. Les indicateurs sont des signes préétablis que les responsables du suivi-évaluation doivent chercher à reconnaître pour déterminer dans quelle mesure le projet/programme demeure pertinent, est performant et atteint ses objectifs. De façon plus précise, ce sont des variables qui permettent de synthétiser l'information de suivi et mettre en évidence les écarts par rapport aux prévisions et aux situations de référence. Ils sont identifiés par objectif, résultat et activité. On les classe en indicateurs de performance, d'impacts/effets, de résultats et d'intrants.

Tableau 2 : Types d'indicateur

Type d'indicateur	Description
Indicateurs d'activité	Ils permettent de suivre l'avancement des activités mises en œuvre. Ils permettent de cerner les progrès accomplis en attendant de connaître les résultats obtenus. Ils peuvent être de diverses natures (participation, temps, etc.)
Indicateurs d'inputs (ou processus)	Portent sur les activités et le budget des ressources allouées à chaque niveau d'intervention. Les indicateurs physiques et financiers sont utilisés pour suivre les progrès de la mise en œuvre des activités en termes d'engagements (trimestriel, annuel) et les décaissements (trimestriel, annuel) des fonds disponibles pour un projet ou d'un programme par rapport à son coût.
Indicateurs de produits (ou indicateurs de mise en œuvre)	Se rapportent aux activités. Ils sont mesurés en unités physiques ou monétaires.
Indicateurs de résultats à court terme (indicateurs d'effets)	Portent sur l'effet direct et immédiat de l'intervention. Ils fournissent des informations sur les changements, par exemple, sur le comportement, la capacité ou la performance des bénéficiaires directs. Ces indicateurs peuvent être de nature directe (performance, etc.) ou indirecte (revenu brut des producteurs, etc.)
Indicateurs d'impact	Se rapportent aux conséquences du projet au-delà des résultats immédiats sur ses bénéficiaires directs. Il existe deux types d'impact : d'une part, les impacts

	spécifiques qui se produisent après un certain temps, mais sont toujours directement liés à l'action menée et d'autre part, les effets généraux qui se produisent dans un plus long terme et affectent une plus grande population. L'évaluation de ce type d'impact est complexe et il est souvent difficile d'établir une relation de cause à effet et une attribution précise.
--	--

Dans la plupart des cas, les indicateurs d'effets et d'impacts nécessitent des études ou des enquêtes supplémentaires pour les mesurer. Cependant, les indicateurs de produits et de processus doivent être analysés conjointement pour évaluer la « performance » dans la gestion du projet et d'établir un tableau de bord. Les résultats seront analysés par rapport à la prévision des quantités. Les indicateurs d'inputs sont généralement des indicateurs de suivi des ressources du projet.

1.2.5 Cadre de mesure des résultats (CMR)

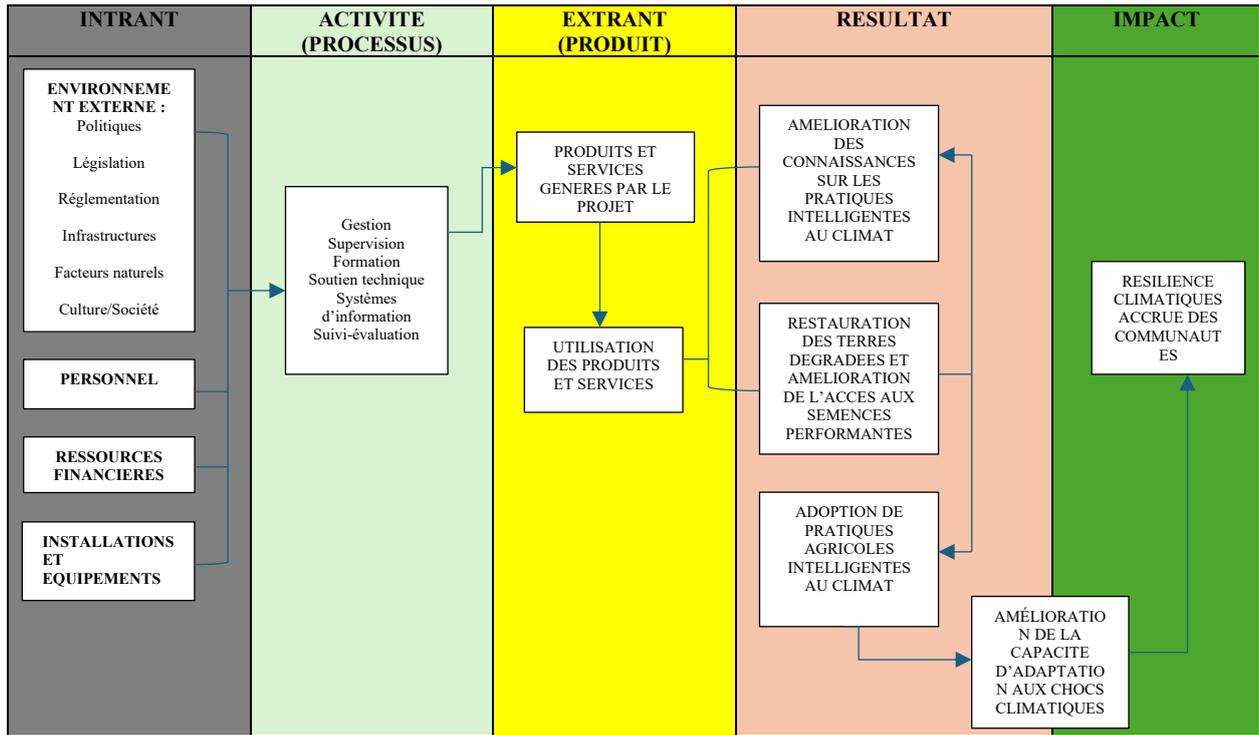
Aussi appelé cadre logique, le CMR est un plan structuré permettant de recueillir et analyser systématiquement des données pertinentes sur les indicateurs de résultats, sur la durée de vie d'un projet/programme afin d'évaluer et démontrer les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés (Tableau 2).

Tableau 3 : Exemple d'un cadre de mesure des résultats

Résultats/Activités escomptés	Indicateurs (2)	Données de référence (3)	Valeurs cibles	Sources de données/ Méthodes de collecte	Fréquence de collecte	Responsable	Description
Objectif de développement (Impact)	indicateur d'impact						
Objectifs spécifiques (Résultats)	Indicateur de Résultats Intermédiaires						
Extrants /Produits	Indicateur de produits						

Aussi dans d'autres cas et parallèlement au CMR, on utilise la chaîne des résultats qui est un processus découlant de la mise en œuvre d'un projet ou programme et permettant d'apprécier le cheminement critique de l'exécution du projet vers l'atteinte des objectifs ultimes est appelé la chaîne de résultats. Ce processus permet de voir les normes d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre d'un projet ou d'un programme, allant des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités, aux résultats ultimes recherchés. La chaîne de résultats montre ainsi le chemin optimal qui mène vers la réalisation du changement souhaité. Elle est ainsi schématisée.

Figure 2 : Chaîne de résultats



CHAPITRE 2 : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU SUIVI EVALUATION AU SEIN DU FIE

Ce chapitre traite du mécanisme ou système opérationnel d'exécution du suivi-évaluation au sein du FIE.

2.1. Présentation du FIE

2.1.1. Historique du FIE

Le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) a été institué dans le premier Code de l'Environnement en 1994. Il a été reconduit dans les deux révisions suivantes de ce code (1997 et 2013). En 2013, pour asseoir les bases du FIE, le ministère en charge de l'Environnement a mis en place un processus participatif et concerté de réflexion, avec l'appui technique et financier du Programme d'Appui au Secteur Forestier (PASF) financé par les coopérations luxembourgeoise et suédoise. Ce processus a impliqué tous les acteurs du secteur de l'environnement (services publics, secteur privé, partenaires au développement, ONG et associations, collectivités territoriales, etc.). Il a abouti à des projets de textes courant 2014, proposant un statut d'Etablissement Public de l'Etat, dans la catégorie des Fonds d'Etat. Les deux décrets opérationnalisant le FIE ont ensuite été adoptés en juillet 2015 par le Gouvernement, ouvrant la voie à la mise en place concrète du fonds. Ainsi, le FIE est placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'environnement et celle financière du ministère de l'Économie et des Finances. Son organisation et son fonctionnement sont organisés par les décrets n°2015-838/PRES-TRANS/PM/MEF/MERH du 13 juillet 2015 portant création, missions, organisation et fonctionnement du FIE et n°2015-901/PRES-TRANS/PM/MEF/MERH du 27 juillet 2015 portant approbation des statuts particuliers du FIE.

2.1.2. Statuts, missions et objectifs

Le FIE est issu de la volonté de l'Etat burkinabè de se doter d'un instrument financier nouveau pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques du pays. Sa vocation est de devenir le levier de financement pour mobiliser des ressources financières nationales additionnelles, ainsi que des fonds extérieurs complémentaires, liés à l'environnement, à la gestion durable des ressources naturelles et aux changements climatiques.

En tant qu'instrument financier, le FIE a pour mission de contribuer :

- à la réduction des tendances actuelles de dégradation de l'environnement et donc des pertes économiques induites ;
- à la lutte contre les effets néfastes du changement climatique ;
- au développement économique du pays en créant des richesses et des revenus dans les filières de l'environnement et des ressources naturelles ;
- à la réduction de la pauvreté par un mode d'intervention approprié auprès des bénéficiaires directs et indirects des actions environnementales financées par le fonds.

A ce titre, le FIE est chargé de :

- mobiliser et gérer des financements nationaux et internationaux en faveur de l'environnement y compris le climat au Burkina Faso ;
- allouer des financements (subventions) ou des incitations financières (bonification de taux, garanties d'emprunts) aux différents groupes d'acteurs nationaux selon leurs compétences en matière de gestion et protection de l'environnement ;
- suivre et rendre compte de l'utilisation des fonds reçus et des appuis financiers alloués.

Le FIE intervient dans les domaines suivants :

- l'environnement et le cadre de vie, qui correspond aux domaines de l'assainissement, du cadre de vie et de la lutte contre les pollutions au sens large;
- la gestion durable des ressources forestières et fauniques ;
- la gestion des risques et catastrophes pour leurs aspects environnementaux, notamment la réaction face aux risques de catastrophes naturels et industriels, y compris la réparation des dégâts causés par les animaux sauvages ;
- la gestion durable des terres et des ressources en eaux, notamment dans les techniques et modes de production agricole, halieutique ou pastorale, ou la promotion générale de la gestion durable des ressources des sols et des eaux;
- la promotion de pratiques durables dans les secteurs productifs et de l'énergie.

Ces différents domaines constituent chacun un fonds thématique du FIE. Il intervient également dans le financement d'actions d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, dans le domaine de la gouvernance environnementale et de la promotion du développement durable, de l'éducation environnementale et de la recherche environnementale qui sont des domaines transversaux d'intervention.

2.1.3. Organisation et fonctionnement

L'administration et la gestion du FIE s'articulent autour des organes que sont le Conseil d'Administration (CA), les comités et la Direction Générale (DG).

2.1.3.1. Conseil d'administration

Le FIE dispose d'un Conseil d'Administration (CA) composé de neuf membres conformément au décret N°2015-901/PRES-TRANS/PM/MERH/MEF, portant approbation des statuts particuliers du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE). Il exerce une autorité et un contrôle sur l'ensemble de ses organes pour s'assurer de l'exécution de sa mission de service public. Il délibère sur toutes questions touchant au fonctionnement et à la gestion de l'établissement. Les attributions du Conseil d'administration sont largement décrites dans le décret ci-dessus. Il se réunit deux fois par an, en sessions ordinaires, pour approuver d'une part les rapports d'activités et les états financiers de l'exercice écoulé, et d'autre part le budget et le programme d'activités de l'exercice à venir. Il se réunit autant de fois que de besoin dans le cadre de l'examen des demandes de financement relevant de sa compétence. En outre, il peut se réunir en session extraordinaire, soit sur convocation de son Président, soit à la demande du tiers de ses membres tant que l'intérêt du FIE l'exige.

Par ailleurs, il est créé une structure chargée de l'audit interne rattachée au CA auquel il rend compte périodiquement.

2.1.3.2. Comités

Par délibération, il est créé un Comité de financement. Cet organe technique est composé du Président du Conseil d'administration (CA), de deux membres du CA et du Directeur général qui en assure le secrétariat. Le Comité de financement est chargé de l'examen et de l'approbation des dossiers soumis au financement du fonds dont le montant est supérieur au seuil délégué au Directeur général et inférieur au seuil relevant du Conseil d'administration. Ces seuils sont fixés par délibération du CA.

Le FIE est organisé en fonds thématiques qui sont des mécanismes internes de mobilisation et d'allocations de ressources spécifiques à un ou plusieurs de ses domaines d'intervention. Il s'agit des fonds thématiques : (i) Environnement et Cadre de vie, (ii) Risques et catastrophes pour leurs aspects environnementaux, (iii) Forêt et Faune, couvrant la gestion durable des ressources forestières d'une part et des ressources fauniques d'autre part, (iv) Gestion durable des terres et des ressources en eaux, (v) Promotion des pratiques durables dans les secteurs productifs et de l'énergie. Chaque fonds thématique dispose d'un comité thématique qui rend des avis techniques au comité de financement sur les demandes de financement qui lui sont soumises. Chaque comité thématique est composé de représentants de l'Etat et de représentants des acteurs non étatiques.

Il est créé un Comité régional du FIE dans chaque région du Burkina Faso, qui joue le rôle d'orientation régionale et de propositions d'allocations des financements du fonds pour les projets et activités relevant des domaines d'intervention du FIE dans le ressort d'intervention de chaque région. Chaque comité régional est composé de représentants des services techniques de l'Etat et de représentants des acteurs non étatiques.

2.1.3.3. Direction Générale

Au plan organisationnel, le FIE est subdivisé et organisé en directions techniques, directions centrales, antennes régionales et en services rattachés à la Direction Générale. Ainsi les structures relevant de la direction générale sont :

- les Directions techniques, notamment la Direction des Opérations, la Direction de la Communication et des Relations publiques, la Direction de la Recherche des Financements et la Direction du Suivi et de l'Evaluation ;
- les Directions centrales, à savoir la Direction des Finances et de la Comptabilité, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Marchés Publics, le Bureau Comptable Matières ;
- les Antennes Régionales ;
- les services rattachés à la Direction Générale à savoir le Contrôle de gestion (contrôles interne et des opérations financières), le secrétariat particulier, le service informatique, la cellule d'appui technique et le service des affaires juridiques et du contentieux.

2.2 Projets financés ou mis en œuvre par le FIE

Le FIE est un établissement public de l'État dont l'objectif est de contribuer au développement durable et d'aider le Burkina Faso à atteindre ses objectifs environnementaux et climatiques. Il finance notamment des projets environnementaux et climatiques au Burkina Faso en s'appuyant sur deux catégories de sources de financement : les ressources publiques domestiques (notamment les taxes et redevances) et les financements internationaux.

Les fonds ainsi mobilisés par le FIE servent à financer deux types de projets essentiellement :

➤ Les microprojets

Essentiellement financés à travers des appels à projets, ils servent à financer des projets environnementaux, mis en œuvre par des promoteurs privés ou publics.

➤ Les projets de développement structurants, les mécanismes et autres initiatives de développements financés par le FIE

Il s'agit essentiellement de projets liés au développement durable et au changement climatique, régis ou non par la réglementation générale des projets et programme de développement au Burkina Faso (Décret N°2021-1383/PRES/PM/MEFP portant réglementation générale des projets et programme exécutés au BF). Ces projets ont en général des budgets élevés.

2.3 Aperçu global du système de suivi évaluation du FIE

2.3.1 Organisation générale et fonctions du système

Le FIE dispose en son sein d'une Direction du Suivi-évaluation qui assure la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de suivi -évaluation des activités du fonds en vue d'une bonne capitalisation. Elle est au centre des activités de suivi-évaluation du FIE et est chargée de la planification et du rapportage des activités, du suivi de l'exécution des activités des structures du FIE, de la capitalisation des actions menées par le FIE et de la participation aux fora pour le compte du FIE. Elle a également la charge du suivi des activités entrant dans ses prérogatives et exécutées par des structures partenaires. Cette direction est subdivisée en deux services à savoir le service des études et de la planification et celui du suivi et de la capitalisation.

Toutefois, le suivi-évaluation des projets/programmes, actions et activités du FIE est effectué à divers niveaux en fonction des besoins. Il est réalisé par :

- la direction du suivi-évaluation au niveau central ;
- les antennes régionales au niveau régional ;
- les unités de gestion des projets et programmes du FIE ;
- les points focaux des projets et programmes du FIE ;
- les comités de pilotages et cadres de concertation mis en place dans le cadre de l'exécution de certains projets et programmes.

Cependant, c'est la Direction du Suivi-évaluation du FIE qui assure le rôle de centralisation des résultats du suivi évaluation provenant des différents acteurs.

Dans le cadre des activités du suivi-évaluation, le FIE collabore avec les structures techniques partenaires, notamment l'Agence Nationale des Évaluations Environnementales (ANEVE), la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (DGPE) et la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF).

Globalement, le dispositif de suivi-évaluation du FIE repose sur trois niveaux de structures. Le premier niveau est composé des instances ou structures opérationnelles dévolues directement au suivi-évaluation. Il s'agit généralement de la Direction du Suivi-évaluation elle-même, des Antennes Régionales du FIE, des Unités de Gestion des Projets/ Programmes, des Comités de Pilotage et de Suivi et les Bénéficiaires des projets (Promoteurs). La finalité du suivi-évaluation dans ce premier niveau, c'est de s'assurer que les projets/ programmes concernés sont sur une bonne trajectoire. Le deuxième niveau de suivi est plus stratégique et engage la Direction Générale et le Conseil d'Administration. Il peut aussi engager les autres niveaux du comité de pilotage plus stratégiques. La finalité du suivi-évaluation dans ce niveau correspond à l'appréciation des résultats atteints et de la durabilité des interventions. Le troisième niveau de suivi-évaluation est le niveau le plus stratégique dans lequel on retrouve les Partenaires Techniques et Financiers, les Bailleurs de fonds, les plus hautes autorités du Burkina Faso (autorités ministérielles, etc.).

Ce dispositif de suivi-évaluation a plusieurs fonctions, suivant l'ampleur et la spécificité des projets et programmes mis en œuvre. Ces fonctions peuvent être de différents ordres, utilisant différentes sources d'informations et différents outils. On peut ainsi distinguer :

- la fonction de suivi de la planification des activités qui suit généralement le plan stratégique et son plan d'actions, les autres référentiels thématiques de planification, les Plans de Travail et de Budget Annuel (PTBA) et les Plans de Passation des Marchés (PPM) ;
- la fonction de suivi des performances qui fait une large documentation périodique et en temps réel des indicateurs de performance du Projet ;
- la fonction de suivi budgétaire qui suit l'exécution du budget ;
- la fonction de suivi des facteurs de risques qui se concentre sur l'évolution des facteurs risques ;
- la fonction de suivi des facteurs qualité.

Cette approche du FIE met en exergue son approche multi acteur et sa démarche participative et inclusive.

2.3.2 Pratique générale de suivi-évaluation

De façon pratique, la mise en œuvre du suivi-évaluation au sein du FIE suit un processus à six étapes :

- la première étape correspond à la définition de l'objectif et du champ d'application du suivi-évaluation ;

- la deuxième étape correspond à la définition de la chaîne de résultats et à l'identification des indicateurs objectivement vérifiables et des sources de vérification des informations entrant dans le processus de suivi ;
- la troisième étape correspond à la planification, à l'organisation et à la collecte des données ;
- la quatrième étape correspond au traitement et à l'analyse des données collectées pour apprécier réellement le projet ou programme ;
- la cinquième étape correspond à la réflexion sur les mesures nécessaires à prendre, en considération des résultats issus du traitement et de l'analyse des données ;
- la sixième étape correspond à l'élaboration et à la diffusion auprès des intéressés, des rapports documentant le processus de suivi évaluation.

2.3.3 Obligations de reporting du FIE

Du fait de sa position stratégique dans le financement des actions climatiques, le FIE en dehors de ses rapports de performances internes et de suivi trimestriel, doit répondre à plusieurs exigences en matière de suivi-évaluation et de reporting en faveur des différentes parties prenantes. Il s'agit entre autres :

- du Ministère en charge de l'Environnement (tutelle technique du FIE) à travers la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) avec les reportages trimestriels, annuel et spécifique ;
- du Ministère en charge des finances (tutelle financière du FIE) à travers la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) avec les reportages trimestriels, annuel et spécifique ;
- des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du FIE (Fonds d'Adaptation, Fonds Vert pour le Climat, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, etc.) avec des rapports d'avancement, de suivi-financiers, des évaluations, etc. ;
- des structures partenaires nationales du FIE (AND/FVC, AND/FA, etc.) avec des rapports d'avancement, d'exécution et de suivi régulier des activités entrant dans le cadre de collaboration.

2.3.4 Définition des indicateurs objectivement vérifiables

La définition de bons indicateurs objectivement vérifiables est une composante à part entière de la démarche qualité du FIE. Les indicateurs facilitent la conduite d'une gestion orientée sur les résultats. Ils rendent le suivi et l'évaluation possibles et plus précis, en permettant d'éliminer au maximum l'arbitraire dans le jugement ainsi que la narration inutile.

Pour le FIE, un indicateur est retenu s'il est SMART, c'est-à-dire Spécifique (climato-sensible), Mesurable, Acceptable, Réaliste et Temporal, et s'il obéit à un certain nombre de critères.

Un indicateur est spécifique quand il ne correspond qu'à une seule idée et donc ne permet d'apprécier qu'un objectif spécifique. Il est mesurable s'il peut être chiffré afin de permettre le suivi et l'évaluation. Il est acceptable s'il est ambitieux certes, mais pas trop. Il est enfin réaliste et l'atteinte de la cible s'inscrit dans le temps.

Les critères qui gouvernent le choix des indicateurs sont les suivants :

- **Critère d'adéquation et de pertinence** : il est important, de s'assurer dans un élan participatif, de la pertinence de l'indicateur à choisir ainsi que son adéquation avec les réalités du contexte ;
- **Critère de disponibilité des données** : il est important de s'assurer que les données soient bien disponibles et accessibles. En effet, sans ces données, il est impossible de construire l'indicateur ;
- **Critère de fiabilité et de vérification** : il est nécessaire que l'indicateur soit fiable et objectivement vérifiable, c'est-à-dire qu'il doit être sincère et exact et la source de vérification doit être accessible. La notion « objectivement vérifiable » ne laisse place à aucune manœuvre tendant à manipuler les résultats du suivi-évaluation. Cela permet ainsi de crédibiliser les résultats obtenus dans l'évaluation des performances du projet ou programme concerné ;
- **Critère d'impartialité** : il est important d'opérer une neutralité dans la définition des indicateurs. C'est après le recueil des données que l'interprétation ou l'évaluation des données relatives à l'indicateur pourra se faire. Par exemple, au lieu de formuler l'indicateur comme suivant « réduction des émissions de gaz à effet de serre », le formuler comme « niveau des émissions de gaz à effet de serre » ;
- **Critère d'adéquation par rapport aux objectifs et aux résultats du projet** : il est important de s'assurer que l'indicateur permette effectivement de juger de l'atteinte des résultats ou des objectifs du projet.

Un indicateur-cible correspond au résultat effectivement attendu ou recherché. Il est le point ou le degré d'accomplissement que l'intervention cherche effectivement à atteindre dans la période considérée, considérant le point de départ.

La formulation des indicateurs et des cibles obéit à une méthode conventionnelle qui aide à bâtir des indicateurs et cibles fiables (Tableau 3).

Tableau 4 : Formulation d'indicateurs et cibles

Indicateur	Règle	Mot variable	Objectif spécifique
	Exemple		Nombre d'hectare
Cible	Règle	Résultat attendu	Objectif spécifique
	Exemple		Au moins 200 hectares

2.3.5 Attentes vis-à-vis du dispositif de suivi-évaluation du FIE

Le cadre logique global du FIE sera la base du système de suivi-évaluation du FIE. Ainsi les projets et programme à mettre en œuvre s'inscriront assez facilement dans les cadres de mesure des résultats intermédiaires et globaux du FIE. Les rôles/fonctions de façon générale assignées au système de suivi-évaluation du FIE sont :

- le pilotage opérationnel : s'assurer de la mise en œuvre des projets/programmes ;
- le pilotage stratégique : les bilans et travaux de capitalisation ;
- l'évaluation des projets et du FIE : Évaluations de la mise en œuvre des projets et du FIE.

Les activités/actions pour mener à bien ses fonctions sont entre autres :

- suivi technique et financier des activités ;
- évaluation des projets financés ;
- évaluation des performances du FIE ;
- etc.

Des outils simples doivent être développés pour permettre la collecte des données ainsi que leur saisie, l'analyse et le partage de l'information.

2.4 Cadre logique du FIE et ses déclinaisons

Comme indiqué plus haut le cadre logique du FIE qui décline les résultats attendus et des activités à mener est indispensable pour la mise en place du système de suivi-évaluation efficace.

2.4.1 Modèle logique du FIE

A la base le document cadre de planification des actions du FIE, le modèle prendra obligatoirement en compte les projets et programmes implémentés en son sein, exécutés dans le cadre de collaboration ou financés grâce à ses partenaires. Décliné dans le tableau 4 ci-dessous, il montre à souhait les différents résultats attendus du FIE.

Vue la multitude de projet et des intervenants il serait prétentieux de les prendre en compte dans les volet et axes stratégique en les mettant en exergue dans ce cadre logique. Mais ces projets et micro-projets doivent être programmés en prenant strictement en compte ses différents volets.

2.4.2 Activités pour parvenir aux résultats opérationnels attendus

Les activités mis en œuvre par le FIE au niveau central comme en régions doivent permettre d'atteindre les différents résultats opérationnels. Aussi, l'ensemble des activités des projets doivent pouvoir être relié à ces résultats opérationnels. Quelques activités du FIE et leur lien avec les activités d'un projet mis en œuvre actuellement est donnés dans le tableau 5.

Tableau 5 : Activités du FIE et de micro-projet (extrait illustratif)

Activités	Sous-activités	Ressources/Intrants	Responsables de mise en oeuvre	Micro-projets	UNCDF
Resultat immediat 3: une économie verte prenant en compte le genre et les normes environnementales est développée					
Resultat operationnel 312: Les projets de salubrité dans les communes sont financées					
Activité 3.1.2.1 Financer les projets de lutte contre la pollution plastique		Recettes de la taxe importation/exportation du plastique	DFC, ARFIE, Promoteurs	OK	
Resultat operationnel 321: Institution et promotion de l'éducation et des évaluations environnementales					

Activité 3.2.1.1 Organiser un concours pour choisir et primer la commune la plus saine		Recettes de la taxe importation/exportation du plastique	DO, MEEA		
Resultat immediat 4: Les projets à fort impact sur les effets néfastes des changements climatiques sont financés					
Resultat operationnel 412: Les projets d'adaptation des effets des changements climatiques sont financés					
Transférer les subventions pour la mise en œuvre des mesures et réalisations d'activités d'adaptation aux changements climatiques pour la phase pilote du mécanisme LoCAL Facility Adaptation		Financement du partenaire UNCDF	DRF, UNCDF		OK

2.4.3 Cadre de mesure des résultats

A ce niveau, le FIE doit pouvoir établir les besoins en informations et en indicateurs pertinent pour le suivi de ses activités. Il sera question de la situation de départ (base de référence) qui permettra par la suite de juger des évolutions induites par les interventions du FIE. Il est également fait cas de la cible à atteindre grâce aux projets, la source des données, les méthodes et fréquences de collecte ainsi que les responsables (tableau 6).

Tableau 6 : Cadre de mesure de rendement du FIE

Résultats intermédiaires	Actions	Indicateurs d'Actions	Situation de référence des cibles (Année)	Indicateurs de performance										
				Evolutions des cibles										
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL CUMULE
Axe stratégique 1....														
RI1.1.1	A1.1.1.1	IA 1.1.1.1												
	A1.1.1.2	IA 1.1.1.2												
	A.1.1.1....	IA1.1.1....												
TOTAL RS1.1														
TOTAL GENERAL														

Source : Plan stratégique 2021-2025 du FIE

Au-delà des indicateurs actuels du FIE (y compris ceux des projets et microprojets en cours), il faudra réviser un certain nombre d'aspect pour prendre en compte les indicateurs stratégiques du FA et du FVC et leur déclinaison en indicateurs spécifiques des projets comme indiqué ci-dessous (tableau 7).

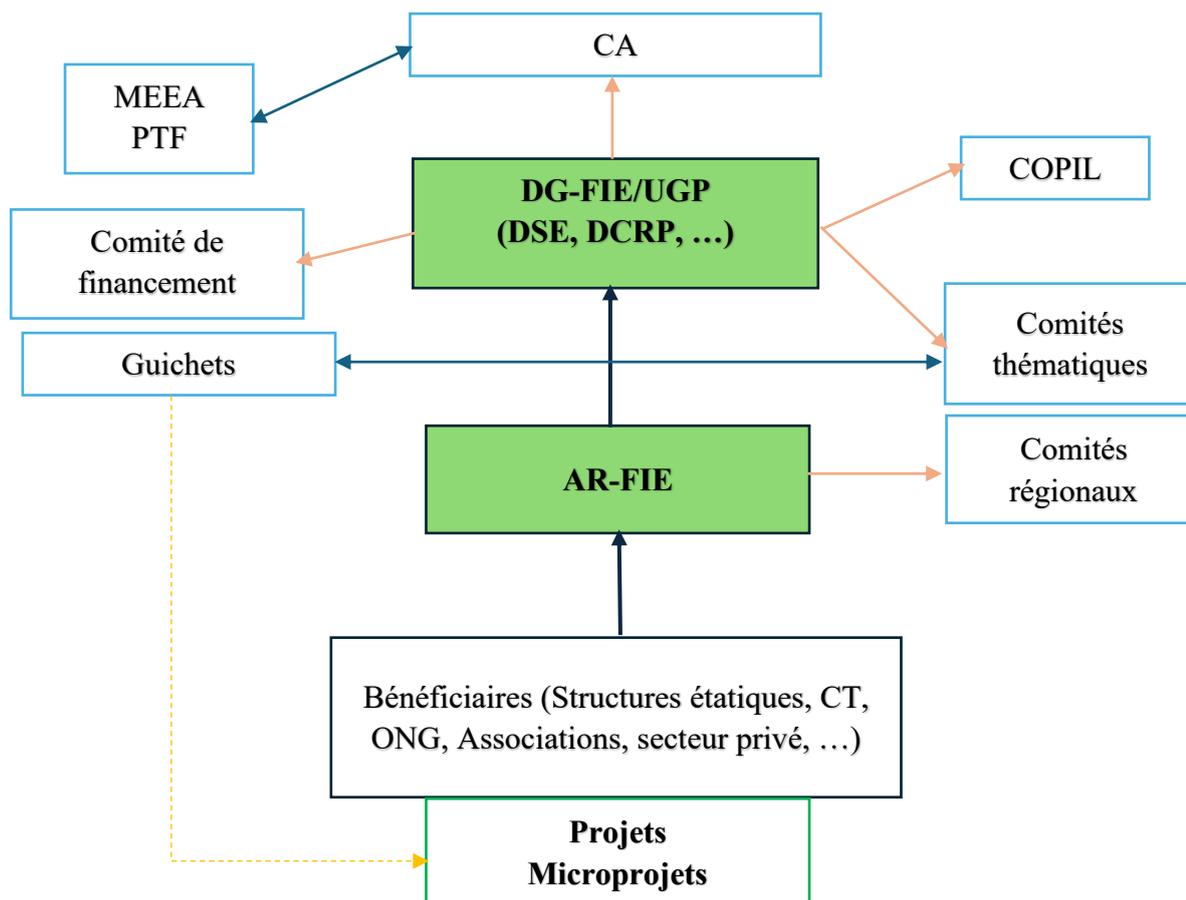
Tableau 7 : Exemples d'indicateur pouvant être édictés par le FIE et cadrant avec la stratégie du FA

Indicateurs stratégiques du Fonds d'adaptation	Exemples d'indicateurs projets pouvant être proposés par le FIE
Nombre et type de projets qui effectuent et mettent à jour des évaluations des risques et de la vulnérabilité	Nombre de projet ayant effectué des mises à jour les évaluations de risques et de vulnérabilité
Nombre et type d'institutions ciblées dotées d'une capacité accrue pour minimiser l'exposition aux risques liés à la variabilité climatique	Nombre de cliniques de soins de santé avec une capacité accrue pour minimiser l'exposition dans la zone d'intervention
Nombre de personnels formés pour réagir aux phénomènes climatiques extrêmes et en atténuer les effets	Nombre de personnels des cliniques de soins de santé formés
Nombre de personnes touchées par la variabilité climatique	Nombre de personnes affectées par la variabilité climatique dans la zone d'intervention / ou Nombre de décès après des événements météorologiques extrêmes
Pourcentage de la population ciblée consciente des effets néfastes prévus du changement climatique et des réponses appropriées	Nombre de personnes formées/sensibilité sur les effets néfastes des changements climatiques et des solutions d'atténuation/d'adaptation
Nombre et type d'actions ou de stratégies de réduction des risques introduites au niveau local	Nombres de techniques d'adaptation/atténuation introduite dans la zone de projet
Services des secteurs de développement adaptés à l'évolution des besoins liés au changement climatique et aux variations du climat	« La qualité des services de santé pour la population s'est améliorée et est maintenue dans la zone d'intervention. »
Infrastructures physiques améliorées pour résister au stress induit par le changement climatique et la variabilité	Taux d'infrastructure ayant résisté aux stress liés aux CC
Nombre et type d'infrastructures sanitaires ou sociales développées ou modifiées pour répondre aux nouvelles conditions résultant de la variabilité et du changement climatiques (par type)	Nombre d'écoles et de CSPPS modifiés ayant résistés aux stress liés aux CC
Nombre et type d'actifs en ressources naturelles créés, maintenus ou améliorés pour résister aux conditions résultant de la variabilité et du changement climatiques (par type d'actifs)	Nombre d'hectare de forêt créés et protégés dans la zone du projet
Type de sources de revenus pour les ménages générées dans le cadre d'un scénario de changement climatique	Nombre de sources alternatives de revenus mis à la disposition des ménages vulnérables aux CC
Nombre de stratégies de développement ciblées intégrant les priorités liées au changement climatique appliquées	Nombres de stratégies relues et exécutées pour prendre en compte les priorités liées aux CC

2.5. Collecte de l'information

Le système de suivi-évaluation du FIE est déployé suivant les actions allant du niveau des bénéficiaires jusqu'au niveau central en passant par les antennes régionales. Les tutelles techniques et financières, le Conseil d'Administration, les comités de pilotages, ainsi que les PTF ont bien entendu un droit de regard sur la mise en œuvre des projets. Il est schématisé comme suit :

Figure 3 : Dispositif de suivi-évaluation du FIE



Légende :

CA : Conseil d'Administration ; COPIL : Comité de Pilotage ; MEEA : Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement ; FIE : Fond d'Intervention pour l'Environnement ; DR-FIE : Direction Régionale du FIE.

- > Transmission des données pour capitalisation
- - -> Financement
- - -> Examen/Validation/Approbation
- ←> Orientations

Le maillage ci-dessus n'a de sens que si le flux d'informations circule de façon concrète entre les différentes parties prenantes. De façon synthétique, les principaux niveaux sont les suivants :

- sur le terrain, les bénéficiaires directs (individuels, communes et les ONG) des actions participeront à la collecte d'informations ;
- les Antennes Régionales du FIE ont vocation à rassembler et traiter les informations de suivi à l'échelle de leurs Régions ;

- l'UGP et/ou la Direction chargée du suivi-évaluation du FIE compile/ent les informations au niveau national, et les analyse pour en tirer des enseignements et proposer des ajustements si besoin.

2.6 Outils du système de suivi-évaluation du FIE

Le système de suivi-évaluation du FIE va se focaliser sur des éléments rentrant en ligne de compte plus ou moins directement dans ses objectifs. Il s'agit essentiellement :

- du modèle logique et le cadre de résultats avec ses indicateurs du FIE ;
- des documents de planification : chronogramme global du FIE et de ses projets, déclinaison en exercices annuels (PTBA y compris les cadres de programmation des promoteurs et des communes) ;
- des outils de collecte de l'information ;
- des tableaux de bord ;
- des rapports trimestriels et annuels d'avancée ;
- des missions de suivi des PTF ;
- des situations de référence des projets ;
- des évaluations à mi-parcours et finale.

Afin de garantir un suivi technique et financier efficace des projets, les outils de collecte de l'information, en partant du principe qu'il faut un système simple, il est proposé de faire (suivant le cadre des résultats du FIE et des projets financés) recours à des fiches dédiées qui vont permettre de concentrer sur un document bref, concis et précis les éléments essentiels pour le suivi d'une activité/projets. Ces fiches pourront être remplies à la main sur le terrain, et saisies ultérieurement sur un masque Excel identique. Pour les rapports intermédiaires, des canevas sur Excel et Word pour prendre en compte le narratif qui doit accompagner les tableaux. En plus des fiches remplies sur papier, il s'avère nécessaire de prendre en compte les méthodes digitales de collecte des données. L'utilisation des outils digitalisés offre un avantage en termes de facilité de transmission des données et réduit les risques d'erreurs. Ainsi, un formulaire (Kobocollect, surveysolution ou airtable) pourrait être utilisé pour les tableaux de bord mensuels. Par ailleurs, pour le suivi des projets financés, des rapports de mission aussi synthétique que possible doivent permettre de rendre compte de l'avancées des activités et de l'atteinte des résultats (Annexe 1). Une fois rassemblée, les informations pourront être compilées au travers de petits tableaux de bord intermédiaires sur Excel qui permettront de prendre en compte des cumuls progressifs pour les activités à résultats quantifiables. Pour finir une façon simple et logique de suivre l'évolution des indicateurs de résultat sera d'ajouter des colonnes à droite du tableau du cadre de mesure des résultats, indiquant l'état de l'indicateur pour chaque pas de temps utile.

2.7 Évaluation

L'évaluation au niveau du FIE se décline sous deux formats à savoir l'évaluation des projets et celle du FIE de façon globale.

Il est nécessaire d'envisager l'évaluation des projets chaque année, en faisant recours à des consultants externes. A cet effet, un échantillon ou tous les projets en cours d'exécution devront être soumis à une évaluation à mi-parcours et tous les projets clôturés une évaluation finale. L'usage veut que l'on se réfère principalement aux critères bien connus que sont : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacités et la durabilité. Le recours à ces critères permet, dans les faits, de balayer une grande partie des questions que l'on peut se poser concernant la préparation et la mise en œuvre d'un projet, incluant ses effets/impacts éventuels.

Quant au second volet dont l'objectif est une évaluation globale du Fonds, l'évaluation doit être réalisée selon les critères classiques de l'évaluation et prenant en compte toutes les questions évaluatives soulevées par la mise en œuvre des financements et par la gestion opérationnelle et administrative du FIE. Il est attendu de ce type d'analyse :

- le bilan global des financements réalisés ;
- l'examen global de la mise en œuvre des projets subventionnés (outils, procédures et mécanismes institutionnels de mise en œuvre, suivi et contrôle technique et financier des projets) ;
- l'examen de la cohérence et de l'efficacité des mécanismes institutionnels développés pour l'orientation des enveloppes, aux niveaux régional et national, pour la sélection des dossiers, etc. ;
- la mesure des effets et impacts globaux du FIE et la contribution détaillée de ce dernier aux politiques sectorielles ;
- la formulation argumentée de recommandations opérationnelles pour accroître l'efficacité du Fonds.

Cette évaluation doit intervenir chaque trois ans.

2.8 Procédures de suivi-évaluation

L'implémentation du système de Suivi-évaluation du FIE impose la mise en place de procédures. Un exemple de procédure est la création et l'utilisation de fiches de suivi dédiées (Annexe 2). D'autres procédures pourront être développées au fur et à mesure que les besoins apparaîtront. Aussi une Base de Données des projets/programme du FIE, est alimentée (ou à alimenter) par les sources d'informations prioritaires du FIE. Il s'agira des sources suivantes :

- PTBA du FIE ;
- dossier Promoteur (calendrier et le budget prévisionnels, indicateurs, réalisations, résultats, effets et éventuellement impacts) ;
- rapports techniques et financiers du Promoteur ;
- visites périodiques des Antennes Régionales du FIE.

L'élaboration du PTAB du FIE se veut participatif et implique l'ensemble des directions centrales et régionales ainsi que les projets et programmes. Une note de cadrage et les outils de programmation sont mis à la disposition des différentes parties prenantes avec des délais. S'en suivent des séances d'arbitrages pour consolider les propositions des différents intervenants à

produire un draft de PPTA de l'année qui est ensuite amendés et validé par le CA. Aussi les rapports périodiques (Mensuels, Trimestriels, semestriels et annuels) sont généralement élaborés grâce aux canevas de suivi sectoriels édictés par la DGESS. Mais au besoin des nouveaux canevas pourront être élaborés. La DES et la Direction des Opérations assurent l'assurance qualité des données en fonctions des besoins effectifs du FIE et de ses partenaires grâce aux missions de suivi couramment réalisées sur le terrain et aux échanges auprès des acteurs de la chaîne de suivi-évaluation.

Au démarrage du projet/programme, les éléments de suivi, notamment les résultats, les indicateurs ainsi que la situation de référence sont saisis dans la fiche Projet de la Base de Données. Pour les suivis périodiques qui doivent faire l'objet de rapport à envoyer au siège, des fiches de suivi harmonisée sont utilisées.

Le suivi financier du FIE est assuré par la Direction des Finances et de la Comptabilité (DFC) en collaboration avec les autres entités intervenantes dans la chaîne de sélection et financement des projets. Pour les projets/programme du FIE, les Unités de Gestion à travers leur services financiers et de marchés assurent en collaboration avec la DFC cette activité. Bien entendu que la DES est impliquée dans le processus final de suivi générale de tous ces ensembles.

Quant à l'évaluation, les différentes modalités s'appliqueront aussi bien aux projets (sur échantillon choisi selon la thématique et/ou la distribution géographique des projets) qu'au FIE (portant plus globalement sur le dispositif général de mise en œuvre du Fonds). Elle est sous la responsabilité du FIE et peut être mise en œuvre par celui-ci (interne) ou par des consultants externes. Elle implique également les Antennes Régionales du FIE ainsi que les partenaires ou tutelles du Fonds (bailleurs, Ministères).

2.9 Communication

La communication dans un dispositif de suivi-évaluation est essentielle pour assurer la transparence, la participation des parties prenantes, l'efficacité de la mise en œuvre des activités, et l'utilisation optimale des résultats pour prendre des décisions éclairées. Une bonne communication permet de garantir que les informations circulent efficacement entre les différentes parties prenantes tout au long du processus de suivi et d'évaluation, contribuant ainsi à l'amélioration continue des projets et programmes.

Les résultats du suivi-évaluation peuvent intéresser de nombreux publics : tutelle technique, tutelle financière, personnel, comité de pilotage, bailleurs de fonds, partenaires, bénéficiaires, etc. Le but de la communication des résultats est de satisfaire à l'obligation de rendre compte et de motiver les acteurs intéressés à agir. Les résultats doivent d'abord être examinés avec les principaux acteurs impliqués et les partenaires de mise en œuvre pour s'assurer de leur exactitude, d'aboutir à des conclusions communes et de s'accorder sur les mesures à prendre. Les résultats définitifs peuvent être transmis aux acteurs intéressés aux fins de rendre compte et de prendre des mesures d'ajustement.

Les outils et canaux de communication utilisables par le système de suivi-évaluation du FIE sont :

- les rapports de suivi : produire des rapports réguliers détaillant les progrès et les résultats, destinés aux tutelles techniques et financières, gestionnaires de projet, aux bailleurs de fonds et aux autres parties prenantes internes ;
- les réunions et ateliers : organiser des sessions de travail pour recueillir des retours sur les progrès et discuter des ajustements nécessaires ;
- les bulletins d'information : produire et diffuser des bulletins réguliers auprès des parties prenantes internes et externes pour partager les résultats et les leçons apprises.
- les plateformes en ligne : utiliser des outils numériques (comme des tableaux de bord en ligne) pour suivre et afficher les indicateurs de performance en temps réel ;
- les infographies et visuels : utiliser des graphiques, diagrammes et cartes pour rendre les résultats facilement compréhensibles ;
- les réunions de feedback : organiser des séances de retour avec les parties prenantes pour discuter des résultats et des ajustements proposés.

CHAPITRE 3 : MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DES PROJETS/PROGRAMMES CLIMATIQUES DU FIE

Ce chapitre présente le mécanisme et les différents outils de suivi évaluation et de gestion du portefeuille de projets climatiques. Les points suivants constituent l'ossature du chapitre : (i) le mécanisme de suivi évaluation du portefeuille ; (ii) les outils de suivi évaluation de Projets climatiques.

3.1 Mécanisme de suivi-évaluation du portefeuille climat

Ce mécanisme prend en compte la description du portefeuille de projets/programmes climatiques, les conditions à réunir pour assurer un bon suivi-évaluation, le calendrier de suivi-évaluation, le circuit de l'information pour le suivi-évaluation du portefeuille et le processus de suivi des indicateurs.

3.1.1 Description du portefeuille de projets climatiques

Classiquement, les projets sont gérés selon l'un des scénarios de regroupement suivant :

- des projets autonomes non rattachés à un portefeuille ou à un programme ;
- un programme qui groupe un ensemble de projets connexes et interdépendants c'est-à-dire les uns avec les autres ;
- un portefeuille de projets qui regroupe un ensemble de projets, programmes, de portefeuilles subsidiaires et d'opérations gérés en tant que groupe pour atteindre des objectifs stratégiques.

La gestion de portefeuille de projets/programmes climatiques est une activité importante qui a pour but d'assurer :

- l'alignement stratégique des projets climatiques ;
- la cohérence climatique ;
- la convergence entre la stratégie de développement du pays et les projets climatiques.

Le portefeuille de projets climatiques regroupe donc plusieurs projets qui relèvent de divers domaines et qui évoluent à différents stades de leur cycle de vie mais qui concourent tous à une finalité d'intérêt stratégique pour les populations. D'où l'importance d'assurer un suivi-évaluation adéquat de l'ensemble du portefeuille.

3.1.2 Condition de réussite du suivi-évaluation du portefeuille climat

Pour un suivi-évaluation adéquat du portefeuille, le dispositif devra tenir compte du niveau national, sectoriel et régional. Aussi, une bonne exploitation des cadres existants pour le suivi-évaluation des politiques publiques (CRD/CSD/CTN/CNP) s'impose. Par ailleurs, le dispositif devra reposer sur une meilleure définition des indicateurs du portefeuille en utilisant des critères

de sélection qui facilitent leur mesurabilité. La composante ressource humaine du dispositif reste importante et commande une bonne répartition des rôles et responsabilités des acteurs.

Selon l’Evaluation Policy for the GCF (2021), le suivi et la responsabilisation impliquent une série d’acteurs dotés de rôles et de responsabilités spécifiques. Ceux-ci incluent le FIE, les entités d’exécution, les UGP, le Secrétariat du bailleur de fonds, les unités de responsabilisation du partenaire (FVC, FA, etc.), les Autorités nationales désignées (AND) ou points focaux, les bénéficiaires directs des projets et programmes, les personnes et communautés affectées par le projet et d'autres acteurs locaux tels que les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les organisations communautaires à la base et le secteur privé.

A l’échelle nationale, la plupart des acteurs ci-dessus cités participent au suivi et à l’évaluation du portefeuille du FIE. Ce sont : le FIE, les AND (Fonds vert pour le climat, Fonds d’adaptation, etc.), les Comités de pilotage des projets (COFIL), les Unités de gestion des projets (UGP), les bénéficiaires directs des projets/programmes, les personnes et les communautés affectées par le projet et d'autres acteurs locaux tels que les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et le secteur privé. A ceux-ci, il faut associer les acteurs du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) concernés par la prise en charge des obligations de rapportage à la CCNUCC que sont : le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), la Direction Générale de l’Économie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC), la Direction Générale des Eaux et des Forêts (DGEF), la Direction Générale de la Préservation de l’Environnement (DGPE), l’Agence Nationale des Évaluations Environnementales (ANEVE), les Directions générales des études et des statistiques sectorielles de plusieurs ministère (GGGI, 2020).

Les parties prenantes des évaluations sont : le FIE, les AND, les bailleurs de fonds, les entités d’exécution (EE), les UGP, les Directions Générales des Études et Statistiques Sectorielles (DGESS) des départements ministériels bénéficiaires, la recherche, les OSC, le secteur privé, ainsi que de la communauté au sens large (tableau 8).

Tableau 8 : Acteurs du suivi évaluation et leur rôle

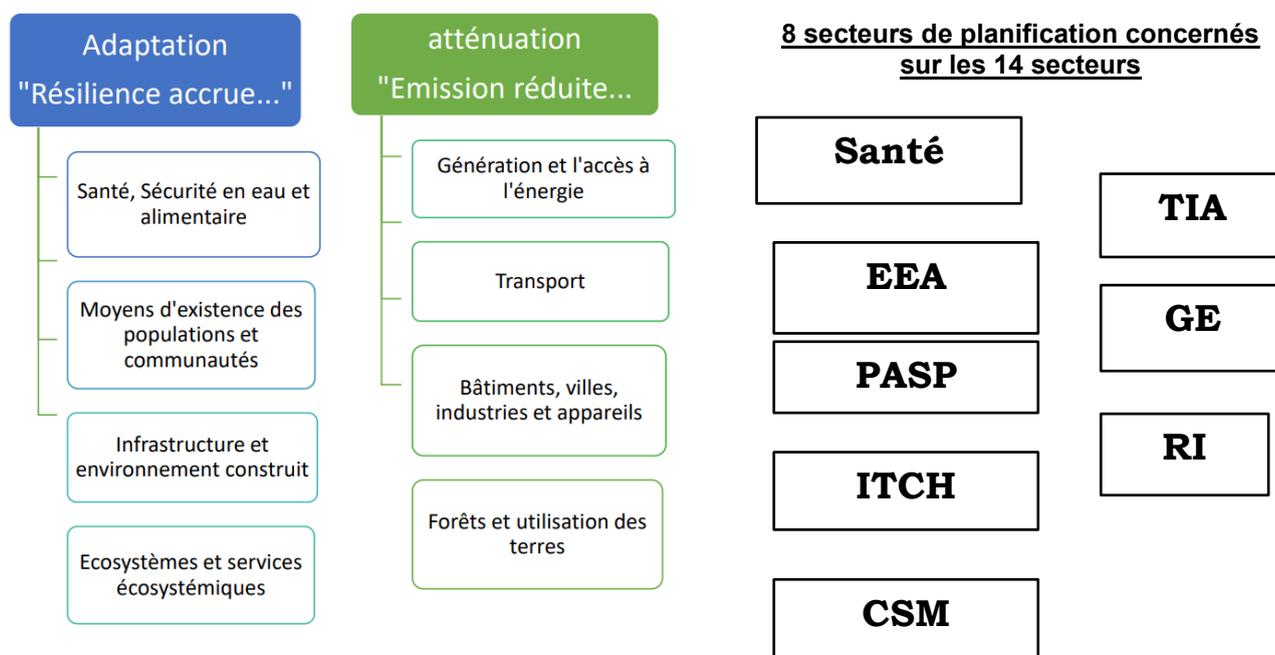
Acteurs	Rôle
FIE	<ul style="list-style-type: none">Élaborer un PTBA pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du portefeuille climatiqueCollecter les données auprès des acteurs de mise en œuvre des projetsVérifier la qualité des donnéesApporter les ajustements nécessaires aux différents documents (rapports)Ajouter des commentaires, analyses et enseignements tirés en fonction des besoinsRéaliser des missions de supervision, suivi, appui/conseils aux acteurs de mise en œuvre des projets

	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer les rapports globaux (semestriel et annuel) de mise en œuvre de portefeuilles • Transmettre les rapports semestriel et annuel à la tutelle technique, au PF-CSD et au CRD • Coordonner les évaluations du portefeuille
AND ou PF (FVC, FA)	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité de pilotage • Participer aux sessions du COPIL • Examiner, approuver et cosigner les rapports dans le cadre des programmes de préparation (readiness programme) • Participer à la planification, au suivi-évaluation et aux instances de validation • Examiner et valider les rapports annuels de performance transmis par le FIE • Capitaliser les bonnes pratiques et leçons apprises
CSD et CRD	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la planification, au suivi évaluation et aux instances de validation • Participer à la validation des rapports annuels de performance • Capitaliser les résultats dans les rapports sectoriels et ministériels
Entité d'exécution : Ministères et autres institutions, ONG et associations, CT	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les PTAB • Exécuter les activités • Suivre la mise en œuvre des activités • Elaborer les rapports d'activités et financiers
COPIL	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et approuver le plan de travail et de budget ; • Examiner et approuver le plan de passation des marchés ; • Examiner et approuver les différents rapports d'activités et financiers ; • Faire des recommandations pour la bonne mise en œuvre du projet/programme ; • Examiner tout dossier soumis à son appréciation.
Collectivités territoriales Secteur privé ONG et associations Acteurs de mise en œuvre des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier les activités • Renseigner les canevas • Fournir les métadonnées • Élaborer les rapports • Transmettre les rapports de mise en œuvre des projets au FIE Mettre en œuvre les recommandations
Personnes ressources (experts, chercheurs, etc.)	Contribuer à la réalisation des évaluations Contribuer à l'analyse des données pour l'élaboration des rapports

Source : enquête terrain, 2024

Au regard de son rôle central dans le processus de suivi-évaluation du portefeuille, l'équipe du FIE devrait se renforcer à travers la désignation de points focaux dans les CSD concernés et CRD conformément au graphique ci-dessous. Par ailleurs, une allocation conséquente de ressources financières pour le suivi-évaluation du portefeuille est une condition essentielle pour son fonctionnement.

Figure 4 : Secteurs de planification et projets climatiques



3.1.3 Calendrier de suivi-évaluation du portefeuille

Pour assurer un suivi-évaluation efficace du portefeuille de projets climatiques, il est recommandé de l'adosser au dispositif de suivi de la Politique nationale de développement durable afin de profiter des différentes synergies existantes. Ainsi chaque année, il sera produit dans le cadre du suivi :

- un rapport semestriel de performance des projets/programmes climatiques ;
- un rapport annuel de performance des projets/programmes climatiques.

Pour le volet évaluation, les partenaires (FVC, FA, etc.) recommandent des auto-évaluations et des évaluations externes. Pour le portefeuille, il est important de procéder à une auto-évaluation chaque 3 ans, ce qui augmente les chances de disposer de résultats à mi-parcours pour un nombre significatif de projets et programmes. Une évaluation indépendante chaque 5 ans est également suggéré afin de coïncider avec l'échéance des référentiels de développement au Burkina Faso. Cela a l'avantage de mieux éclairer les décideurs sur les impacts des projets/programmes climatiques et sur la cohérence du portefeuille avec les politiques de développement.

Le calendrier global annuel de suivi-évaluation du portefeuille de projets/programmes se présente comme l'indique le tableau ci-contre.

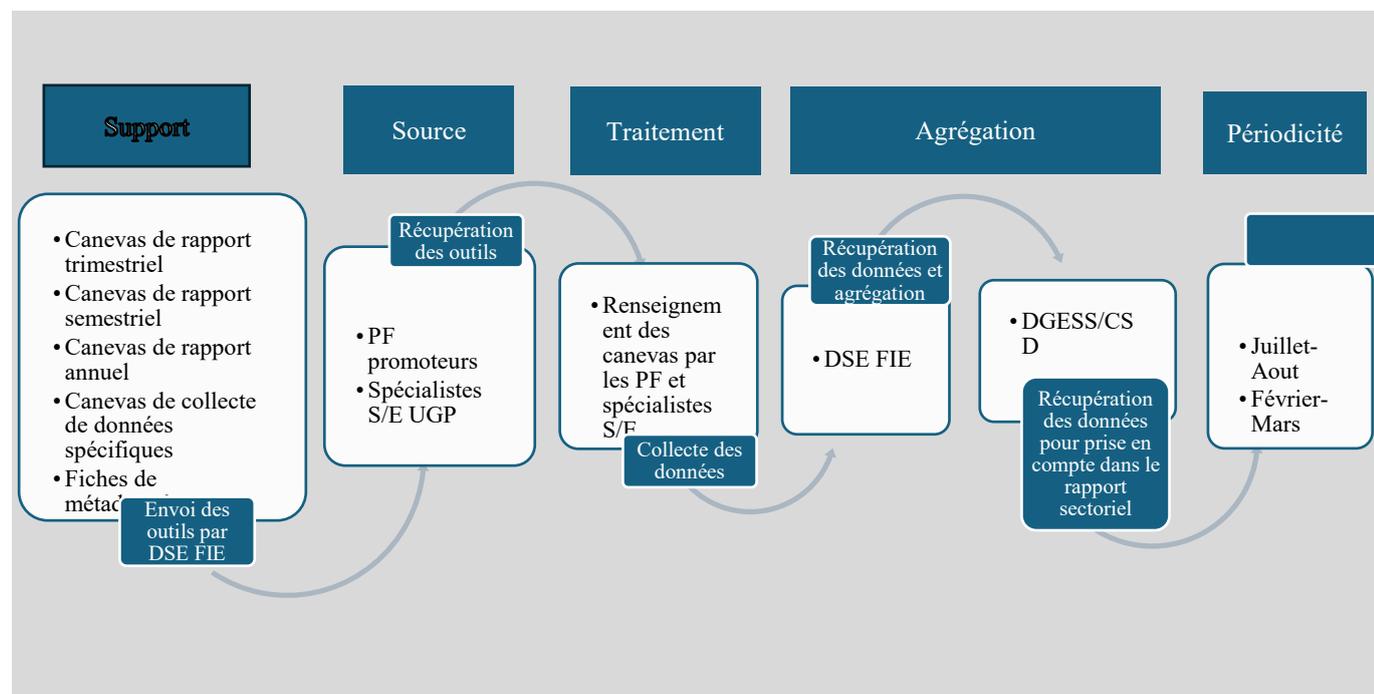
Tableau 9 : Calendrier de suivi-évaluation

Rapportage																	
Activité	Période de réalisation (année N)														Livrable	Responsable	
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Déc	Déc				
Revue annuelle régionale																Rapport régional du portefeuille de projets climatiques : bilan de l'année N-1 et programmation de l'année N	Points focaux FIE dans les Secrétariats CRD
Revue sectorielle annuelle des projets climatiques																Rapport sectoriel annuel du portefeuille de projets climatiques : bilan de l'année N-1 et programmation de l'année N	Points focaux FIE dans les Secrétariats CSD
Élaboration du rapport global de performance annuel du portefeuille																Rapport global de performance annuel du portefeuille climatiques : bilan de l'année N-1 et programmation de l'année N	Points focaux AND dans les Secrétariats CSD /CRD
Revue régionale à mi-parcours																Rapport semestriel régional des projets climatiques année N	Points focaux AND dans les Secrétariats CRD
Revue sectorielle à mi-parcours																Rapport semestriel sectoriel des projets climatiques année N	Points focaux FIE dans les Secrétariats CSD

3.1.4 Circuit de l'information pour le suivi-évaluation du portefeuille climatique

Le circuit de l'information va des projets aux cadres sectoriels et régionaux de dialogue. Il se présente selon la figure suivante :

Figure 5 : Circuit de l'information sur le suivi-évaluation



La Direction du suivi-évaluation (DSE) du FIE élabore les différents outils de collecte de données et les transmet aux points focaux des Promoteurs ainsi que des spécialistes en suivi-évaluation des UGP. Ces outils comprennent : le canevas de rapport trimestriel, le canevas de rapport semestriel, le canevas de rapport annuel de performance, le canevas de collecte de données spécifiques et les fiches de métadonnées. Les points focaux procèdent au traitement des données et au renseignement des canevas et fiches. Par la suite, ils font parvenir les canevas renseignés à la DSE qui procède à l'agrégation des informations et transmet les données à la DGESS du Ministère pour prise en compte dans le rapport du cadre sectoriel de dialogue (CSD).

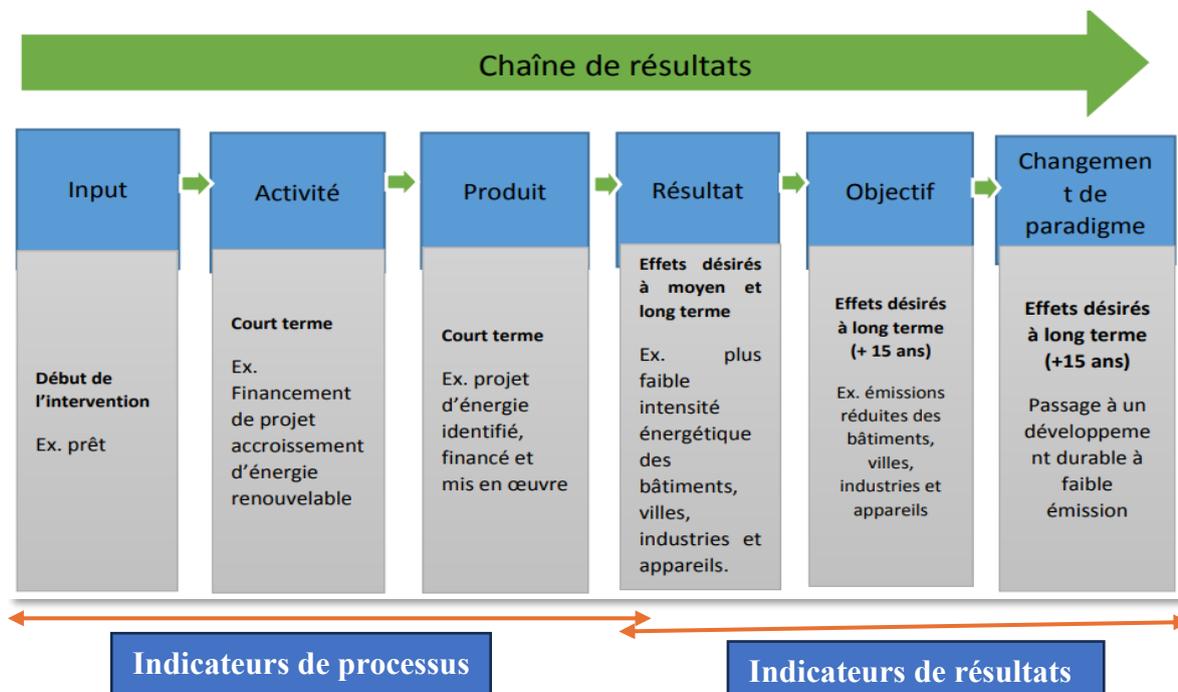
3.1.5 Processus de suivi-évaluation et gestion du portefeuille des projets/programmes climatiques

La bonne gestion d'un portefeuille de projets/programmes climatiques repose sur un suivi-évaluation rigoureux de sa mise en œuvre. Le suivi-évaluation du portefeuille de projets/programmes du FIE est décrit dans le Programme de travail du FIE avec les différents bailleurs (FVC, FA, etc.). Les projets contenus dans le portefeuille font l'objet d'un suivi-évaluation par le FIE en coordination avec les Autorités Nationales Désignées et les entités d'exécution (EE). Les projets inclus dans le portefeuille sont suivis par le FIE en vue d'assurer une mise à jour du programme de travail. Par ailleurs, le suivi du portefeuille pourrait se

subdiviser en fonction du type de soutien notamment en un processus de suivi de portefeuille de readiness (programme de préparation), de portefeuille de facilité de préparation des projets (PPF) et de portefeuille de projets et programmes.

Le suivi-évaluation du portefeuille de projets climatiques repose sur un ensemble d'indicateurs étalés sur la chaîne des résultats définis comme l'indique le graphique ci-dessous.

Figure 6 : Chaîne des résultats d'un projet climatique



Source : FVC, 2014

Cette chaîne de résultats laisse entrevoir un suivi des actions à court et moyen terme (0 à 5 ans) et un suivi à long terme des effets et impacts des projets. Le mécanisme de suivi-évaluation du FIE devra intégrer ces deux dimensions du suivi.

3.1.6 Suivi des indicateurs de processus

Le suivi des indicateurs de processus s'inscrit dans le court et moyen terme. Il est assuré en collaboration avec les acteurs de mise en œuvre des projets/programmes. Il s'agit des différentes phases du cycle du projet climatique qui vont de l'idée de projet à sa clôture. Toutes les phases méritent d'être suivies par le FIE en collaboration avec les AND, les porteurs et les entités d'exécution qui devront collecter périodiquement des informations sur la base d'indicateurs préalablement choisis et validés avec les entités de mise en œuvre des différents projets du portefeuille.

En général, les entités accréditées sont responsables du suivi et de l'évaluation de leurs activités. Selon le cadre de suivi et de responsabilisation des fonds climat les Secrétariats des fonds climatiques ont adopté des approches de suivi basées sur les risques, qui utilisent un système d'alerte précoce pour fournir des informations et signaler les risques liés à la performance et à

la conformité des entités d'exécution (EE) : il s'agit des risques liés au projet lui-même (indicateurs de risque du projet) et des risques liés à la performance globale de l'EE.

Sous l'impulsion du FIE, ce suivi devrait être déployé en se concentrant sur les deux composantes suivantes :

- le contrôle de la conformité des entités d'exécution aux normes climatiques ;
- le suivi des activités financées individuellement (projets ou programmes) ;
- le suivi du portefeuille de projets et programmes.

Les PTFs surveillent la mise en œuvre en termes de performance et de conformité dans les trois domaines suivants : (i) les capacités administratives et financières ; (ii) la transparence et la responsabilité et (iii) la gestion de projet pour la performance et la conformité.

Le FIE devra donc internaliser les outils et approches de suivi suivants, mis en place pour fournir les informations sur les performances et la conformité :

- l'auto-évaluation annuelle ;
- l'examen à mi-parcours de la performance en matière de conformité ;
- les rapports annuels de performance (RAP) ;
- les rapports financiers ;
- les taux de décaissement ;
- les rapports d'évaluation intermédiaires.

3.1.6.1 Suivi des activités financées individuellement (projets ou programmes)

Le FIE est principalement responsable du suivi et de l'évaluation des actions climatiques financées par les PTFs. Pendant la période de mise en œuvre du projet/programme, les exigences en matière de rapports peuvent inclure les éléments suivants : (i) les rapports annuels de performance (RAP), y compris les rapports de gestion financière qui font ressortir les dates et les montants décaissés pour chaque activité financée et le respect des engagements financiers ; (ii) un rapport d'évaluation intermédiaire et un rapport d'évaluation finale pour chaque activité financée. Ces évaluations au niveau du projet/programme doivent également apprécier la performance de l'activité financée par rapport aux critères du cadre d'investissement du PTFs climatiques (FVC, FA, etc.), y compris les performances financières/économiques dans le cadre du critère d'efficacité et d'efficacités du projet/programme.

Le contenu des rapports annuels de performance (RAP) doit inclure les progrès de la mise en œuvre, basés sur le cadre logique soumis dans la proposition de financement et des considérations sur la performance continue du projet/programme et le point sur les sauvegardes environnementale et sociale (SES) et la politique de genre le cas échéant. Les exigences en matière de reporting sur les SES dans le RAP devront être cohérentes avec le système de gestion environnementale et sociale des PTFs (FVC, FA, etc.).

Les RAP comprendront également des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre, les risques potentiels et les enseignements tirés.

Dans la pratique, au niveau du projet/programme, le FIE devrait inclure un suivi participatif, impliquer les communautés et les parties prenantes locales, y compris les organisations de la société civile, à toutes les étapes du cycle du projet/programme depuis le début.

Pour le suivi participatif du portefeuille global de projets et programmes financés par les PTFs, le FIE est encouragé à organiser un examen participatif annuel pour les parties prenantes locales, notamment les personnes et les communautés affectées par le projet, y compris les femmes et les organisations de la société civile.

L'examen participatif respectera les éléments suivants :

- la langue de communication : dans les cas où l'examen participatif nécessite des documents dans les langues locales pour être efficace et significatif, le FIE, en coopération avec l'EE, fournira ces documents en temps opportun avant l'examen participatif ;
- le programme de préparation, en coordination avec le FIE, peut apporter un soutien à de tels suivis et examens participatifs.

Enfin, les AND peuvent décider d'entreprendre des contrôles supplémentaires ad hoc pour assurer le suivi des rapports sur la conformité et les performances soumis par le FIE. Ces contrôles ad hoc peuvent inclure des visites sur site et seront organisés en coordination avec le FIE.

3.1.6.2 Suivi des impacts

Le suivi des indicateurs d'impact incombe au FIE. Ces résultats qui s'inscrivent dans le long terme sont révélés au moyen d'évaluation d'impacts. Il est impératif de concevoir des devis d'évaluation d'impact en collaboration avec les acteurs de mise en œuvre des projets dès la phase conception. Ainsi, les évaluations à mi-parcours et finales serviront de base pour le suivi des résultats à long terme.

3.1.7 Évaluation du portefeuille de projets/programmes climatiques

Les instruments de gouvernance des fonds et initiatives de financement de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques soulignent l'importance de l'évaluation du portefeuille. Ils traitent des évaluations indépendantes dont le but est d'éclairer la prise de décision des parties prenantes et d'identifier et diffuser les enseignements tirés.

Plusieurs types d'évaluation selon les besoins et les acteurs sont distingués. Les paragraphes suivants présentent les types et les critères d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion des portefeuilles de projets/programmes climatiques.

La politique d'évaluation reconnaît trois types d'évaluations :

- les évaluations indépendantes du PTF ;
- les évaluations dirigées par les AND ou évaluations commandées et/ou gérées par les AND pour remplir son rôle de suivi et d'évaluation ;

- les évaluations coordonnées par le FIE ou évaluations intermédiaires et finales du projet qui doivent être soumises aux AND ou Points focaux pour tous les projets ou programmes approuvés par les PTFs conformément à leurs cadres de résultats, et qui sont ensuite examinées. Celles-ci sont exigées du FIE et soumis au bailleur selon un calendrier convenu dans l'accord d'activités financé. Les évaluations intermédiaires et finales sont essentielles pour éclairer et améliorer la mise en œuvre des projets ou programmes, et pour aider le partenaire financier à rendre compte des résultats et enseignements pertinents pour les objectifs des PTFs. Toutes les évaluations au niveau des projets doivent être soumises aux AND.

3.2 Outils de suivi-évaluation du portefeuille climat

Les principaux outils classiques de suivi évaluation sont : le cadre logique, le cadre de gestion des résultats et les indicateurs de performance y compris les fiches de métadonnées et les théories du changement des différents projets et programmes. A ces outils majeurs s'ajoutent les tableaux de bord de suivi opérationnel et décisionnel qui peuvent être générés à partir de la plateforme de suivi.

3.2.1 Cadre logique du projet climatique

C'est l'outil mère du processus de suivi-évaluation de projets et programmes. Le modèle logique permet une meilleure formulation et clarification des enjeux du projet. A l'origine, on parle de la méthode du cadre logique (MCL) et c'est dans les années soixante-dix que l'entreprise Practical Concepts a élaboré la première MCL pour le compte de l'USAID afin d'améliorer la formulation de leurs projets.

Le cadre logique est aujourd'hui un outil incontournable dans la gestion et le suivi-évaluation de projet. Il présente de façon synthétique la logique du projet, c'est-à-dire l'articulation entre les objectifs, les moyens, les activités et les résultats attendus. Le format et le contenu du cadre logique diffère d'un organisme à un autre ou d'une école à une autre. Dans le cadre des projets climatiques, le contenu et le format ont une présentation spécifique.

3.2.1.1 Contenu du cadre logique de projets/programmes climatiques

Chaque fonds climatique dispose d'un modèle de cadre logique conformément à son Cadre de mesure des performances ou au Cadre de gestion des résultats auquel le projet/programme contribue dans son ensemble, y compris en ce qui concerne tout co-financement (s'il y a lieu).

Aussi, le cadre logique contient les objectifs de changement de paradigme ainsi que les impacts mesurés par les indicateurs climatiques. Toutefois, la logique classique 4 x 4 (4 lignes et 4 colonnes) n'est pas toujours respectée puisque le cadre logique du FVC intègre au-delà des éléments comme les objectifs spécifiques ou résultats, les indicateurs, les moyens de vérification et les hypothèses, les cibles (mi-parcours et finales) et les situations de référence par indicateur de résultat.

3.2.1.2 Format du cadre logique du projet climatique

Le tableau ci-dessous illustre le modèle ou le format de cadre logique de deux mécanismes financiers de la CCNUCC en l'occurrence le Fonds d'adaptation (FA) et le Fonds vert pour le climat (FVC).

Tableau 10 : Cadre logique du FIE

Désignation	Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Source de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif Global : Contribuer au financement des initiatives pour la gestion rationnelle de l'environnement et pour un développement durable	Atteinte des objectifs spécifiques	Ratio de financement des initiatives de gestion environnementale	Rapport d'activités	Non mise en oeuvre du PS 2021-2025
Objectif spécifique 1 : Mobiliser des ressources additionnelles pour le financement des initiatives environnementales	Concertation sur les ressources environnementales à mobiliser	Ratio de ressources additionnelles mobilisées	Rapport d'activités	- Absence de mobilisation des ressources financières
<i>RS 1.1: Les ressources additionnelles pour le financement des initiatives environnementales sont mobilisées au plan national</i>	<i>Concertation sur les ressources nationales à mobiliser</i>	<i>Ratio de ressources additionnelles mobilisées au plan national</i>	<i>Rapport d'activités</i>	- Absence de mobilisation des ressources financières -
RI1.1.1 : Les fonds nationaux sont fédérés et mis à disposition du FIE pour le financement de l'environnement	Identification et concertation pour fédérer les fonds nationaux	Pourcentage de fonds nationaux fédérés	Rapport d'activités	- Idem
RI1.1.2 : Les niches de mobilisation des ressources additionnelles sont identifiées et mobilisées (importation de produits non biodégradables, etc...)	Concertation pour s'accorder sur les niches de ressources additionnelles	Pourcentage de niches de ressources additionnelles identifiées et mobilisées	Rapport d'activités	- Idem
RI1.1.3 : La RSE (banques, téléphonie, etc.) pourvoit au financement effectif des initiatives dans le domaine de l'environnement	Concertation avec le patronat et la CCIBF sur l'effectivité de la RSE	Ratio de financement RSE dans le domaine	Rapport d'activités	- Idem
<i>RS 1.2 : Les ressources additionnelles pour le financement des initiatives environnementales sont mobilisées au plan international</i>	<i>Concertation sur les ressources internationales à mobiliser</i>	<i>Ratio de ressources additionnelles mobilisées au plan international</i>	<i>Rapport d'activités</i>	- Absence de mobilisation des ressources financières
RI1.2.1 : Le panier de financement des PTF du FIE est accru	Elargissement du panier de financement des PTF	Taux d'accroissement des financements des PTF	Rapport qualité	-
RI1.2.2 : L'accès aux ressources du Fonds Vert pour le Climat est effectif	Démarche d'accréditation au FVC	Pourcentage des ressources du FVC par rapport au budget du FIE	Rapport qualité	-
				-

[Manuel de suivi évaluation FIE]

Désignation	Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Source de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gouvernance du FIE	Concertation interne et atelier de partage avec les partenaires sur l'amélioration de la gouvernance	Taux de satisfaction des usagers	Rapport qualité	- Instabilité institutionnelle Non adéquation des compétences du personnel avec l'exigence des postes
RS 2.1 : Le FIE améliore ses procédures de gestion	Atelier sur l'amélioration des procédures de gestion	Qualité de la gouvernance du FIE	Rapport d'enquête	- Démission/ Instabilité du personnel
RI2.1.1 : Les procédures de gestion du FIE sont améliorées	Réforme structurelle des procédures de gestion	Pourcentage de procédures revues ou développées	Rapport qualité	- Commandite d'un audit - Manuel de procédure
RI2.1.2 : Les outils de gestion des projets sont accessibles	Evaluation et réforme structurelles des outils de gestion	Niveau de maîtrise des outils de gestion des projets	Rapport qualité	-
RI2.1.3 : Le manuel de gestion fiduciaire du FIE est harmonisé pour tous les PTF	Schéma d'harmonisation de la gestion fiduciaire	Manuel harmonisé disponible	Rapport du manuel	-
RI2.1.3 : Le genre est pris en compte dans la gouvernance du FIE	Audit et analyse préalable du genre	Ratio de financement des initiatives genre		-
RS 2.2 : Le système de gestion de l'information et la redevabilité sont améliorés	Mise en œuvre du plan de communication	Taux de satisfaction des usagers	Rapport qualité	- Plan de communication disponible
RI2.2.1 : Le système de gestion de l'information du FIE est optimisé	Etude prospective de l'architecture informatique	Taux de satisfaction des usagers	Rapport qualité	-
RI2.2.2 : Le mécanisme de redevabilité du FIE est opérationnel	Conception des règles de redevabilité	Taux de satisfaction des usagers	Rapport qualité	-
RI2.2.3 : La visibilité du FIE est accrue	Stratégie de communication	Taux de satisfaction des usagers	Rapport qualité	-
				-
RS 2.3 : Les capacités du FIE sont renforcées	Audit organisationnel, institutionnel et d'analyse des postes	Taux de satisfaction des usagers	Rapport qualité	- Application non conforme des textes juridiques du FIE
RI.2.3.1 : Les textes de base du FIE sont actualisés et adoptés	Tri et relecture des textes	Ratio des textes actualisés	Rapport d'activité	-
RI.2.3.2 : Les capacités du personnel du FIE sont renforcées (utilisation des logiciels, suivi-évaluation, culture d'entreprise, culture de résultats, etc.)	Audit et analyse des postes	Taux de satisfaction des usagers	Rapport qualité	-

Désignation	Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Source de vérification	Hypothèses/ Risques
RI2.3.3 : La couverture du FIE sur l'ensemble du territoire est effective	Etude d'extension dans toutes les régions	Ratio de couverture du territoire	Rapport d'activité	-
RI2.3.4 : Le FIE dispose d'un Siège opérationnel	Concours architecturale écologique et DAO	Un siège disponible	Procès verbal de réception de l'ouvrage	- Absence de mobilisation des ressources financières
L'objectif spécifique 3 (OS 3) : Appuyer la promotion d'une économie verte prenant en compte le genre et les normes environnementales et sociales	État des lieux des secteurs genre de l'économie verte, ainsi que les normes environnementales et sociales à appuyer	Pourcentage de projet genre et normes environnementales et sociales appuyé	Rapport d'activité	- Absence de mobilisation des ressources financières - Régulations budgétaires
<i>RS 3.1 : L'économie verte est promue dans un contexte de prise en compte du genre</i>	<i>Point des secteurs de l'économie verte tenant compte du genre à faire</i>	<i>Ratio genre de projet économie verte et CC</i>	<i>Rapport d'activité</i>	-
RI3.1.1 : Les filières environnementales sont promues	Préciser les filières environnementales à promouvoir	Ratio de projets des filières environnementales promues	Rapport d'activité	-
RI3.1.2 : Le financement des projets tenant compte du genre est accru	Sélection des projets tenant compte du genre	Pourcentage de projet tenant compte du genre	Rapport d'activité	-
				-
<i>RS 3.2 : L'éducation environnementale, la mesure des résultats et des normes environnementales et sociales sont promues</i>	<i>Concevoir des curricula de l'éducation environnementale</i>	<i>Ratio de financement alloué à l'éducation environnementale la mesure des résultats et des normes environnementales et sociales</i>	<i>Rapport d'activité</i>	- Absence de mobilisation des ressources financières - Régulations budgétaires
RI3.2.1 : L'éducation et les évaluations environnementales et sociales (E/EE&S) sont instituées et promues	Prise de mesure pour institutionnaliser l'E/EE&S	Ratio de financement alloué à l'éducation et évaluation environnementale	Rapport d'activité	
RI3.2.2 : Le cadre de gestion environnementale et social (CGE&S) est opérationnel	Etude de définition du cadre de gestion environnementale et social (CGE&S)	Taux de mise en œuvre du cadre de gestion environnementale	Rapport d'activité	
Objectif spécifique 4 (OS 4) : Financer des projets à fort impact sur les effets néfastes des changements climatiques	Ouvrir les guichets aux projets à fort impact sur les effets du CC	Pourcentage de projets financés du secteur des CC	Rapport d'activité	- Absence de mobilisation des ressources financières - Régulations budgétaires
<i>RS 4.1 : Les initiatives pour le</i>	<i>Susciter les projets à fort</i>	<i>Pourcentage des initiatives sur le</i>	<i>Rapport d'activité</i>	

Désignation	Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Source de vérification	Hypothèses/ Risques
<i>financement des projets à fort impact sur le changement climatique sont développés</i>	<i>impact sur le changement climatique</i>	<i>CC&DD financé</i>		
RI4.1.1 : Les projets d'atténuation et d'adaptation des effets des changements climatiques sont financés	Appel à proposition et sélection des meilleurs projets d'atténuation	Pourcentage (%) de projets d'atténuation financé	Rapport d'activité	
RI4.1.2 : Les projets structurants sont identifiés et financés	Appel à projets structurants du secteur de l'E/DD	Ratio de projets structurants appuyés	Rapport d'activité	
			Rapport d'activité	
<i>RS4.2 : Les initiatives de projets novateurs sont financées</i>	<i>Susciter les initiatives novatrices dans le secteur de l'environnement</i>	<i>Ratio de projets novateurs financés</i>	<i>Rapport d'activité</i>	- Absence de mobilisation des ressources financières
RI4.2.1 : Les institutions de recherches (privées, publiques) renforcent leur partenariat avec le FIE	Approcher les institutions de recherche en vue de partenariats stratégiques	Pourcentage (%) de projets des institutions de recherches appuyés	Rapport d'activité	- Non-participation des acteurs
RI4.2.2 : Les start-up du domaine de l'environnement sont soutenues	Susciter et financer les meilleures start-up de l'E/DD	Ratio de projets start-ups de l'environnement soutenus	Rapport d'activité	

Source : Plan stratégique 2021-2025 du FIE

Tableau 11 : Cadre logique du Fonds d'Adaptation

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS
Objectif : Aider les pays en développement parties au Protocole de Kyoto qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique à faire face aux coûts des projets et programmes d'adaptation concrets afin de mettre en œuvre des mesures de résilience au changement climatique.	
Impact : Résilience accrue aux niveaux communautaire, national et régional face à la variabilité et au changement climatiques.	1. Informations pertinentes sur les menaces et les aléas générées et diffusées aux parties prenantes en temps opportun
Outcome 1 : Exposition réduite au niveau national aux aléas et menaces liés au climat	
Output 1 : Évaluations des risques et de la vulnérabilité menées et mises à jour au niveau national	1.1. Nombre et type de projets qui effectuent et mettent à jour des évaluations des risques et de la vulnérabilité 1.2 Développement de systèmes d'alerte précoce
Outcome 2 : Renforcement des capacités institutionnelles pour réduire les risques associés aux pertes socioéconomiques et environnementales induites par le climat	2.1. Nombre et type d'institutions ciblées dotées d'une capacité accrue pour minimiser l'exposition aux risques liés à la variabilité climatique 2.2. Nombre de personnes exposées à un risque réduit de phénomènes météorologiques extrêmes
<i>Output 2.1 :</i> Renforcement des capacités des centres et réseaux nationaux et régionaux à réagir rapidement aux phénomènes météorologiques extrêmes	2.1.1. Nombre de personnels formés pour réagir aux phénomènes climatiques extrêmes et en atténuer les effets
<i>Output 2.2:</i> Couverture des groupes de population ciblés par des systèmes adéquats de réduction des risques	2.1.2. Augmentation de la capacité du personnel des institutions ciblées à réagir aux phénomènes climatiques et à en atténuer les effets 2.2.1. Pourcentage de la population couverte par des systèmes adéquats de réduction des risques 2.2.2. Nombre de personnes touchées par la variabilité climatique
Outcome 3: Sensibilisation et appropriation renforcées des processus d'adaptation et de réduction des risques climatiques au niveau local	3.1. Pourcentage de la population ciblée consciente des effets néfastes prévus du changement climatique et des réponses appropriées 3.2. Modification du comportement de la population ciblée
<i>Output 3:</i> Groupes de population ciblés participant aux activités de sensibilisation à l'adaptation et à la réduction des risques	3.1.1 Nombre et type d'actions ou de stratégies de réduction des risques introduites au niveau local 3.1.2 Nombre de médias locaux ayant couvert le sujet

Outcome 4: Capacité d'adaptation accrue dans les secteurs de développement et de ressources naturelles concernés	4.1. Services des secteurs de développement adaptés à l'évolution des besoins liés au changement climatique et aux variations du climat
	4.2. Infrastructures physiques améliorées pour résister au stress induit par le changement climatique et la variabilité
Output 4: Les actifs physiques, naturels et sociaux vulnérables sont renforcés en réponse aux impacts du changement climatique, y compris la variabilité	4.1.1. Nombre et type d'infrastructures sanitaires ou sociales développées ou modifiées pour répondre aux nouvelles conditions résultant de la variabilité et du changement climatiques (par type)
	4.1.2. Nombre d'actifs physiques renforcés ou construits pour résister aux conditions résultant de la variabilité et du changement climatiques (par types d'actifs)
Outcome 5: Résilience accrue des écosystèmes face aux changements climatiques et aux stress induits par la variabilité	5. Services écosystémiques et actifs naturels maintenus ou améliorés face aux changements climatiques et aux stress induits par la variabilité
Output 5: Actifs physiques, naturels et sociaux vulnérables renforcés face aux impacts des changements climatiques, y compris la variabilité	5.1. Nombre et type d'actifs en ressources naturelles créés, maintenus ou améliorés pour résister aux conditions résultant de la variabilité et du changement climatiques (par type d'actifs)
Outcome 6 : Diversification et renforcement des moyens de subsistance et des sources de revenus des personnes vulnérables dans les zones ciblées	6.1 Pourcentage de ménages et de communautés ayant un accès plus sûr (accru) aux moyens de subsistance
	6.2. Pourcentage de la population ciblée disposant de moyens de subsistance durables et résilients au changement climatique
output 6 : Renforcement des stratégies de subsistance individuelles et communautaires ciblées par rapport aux impacts du changement climatique, y compris la variabilité	6.1.1. Nombre et type de moyens d'adaptation (physiques et de connaissances) créés pour soutenir les stratégies de subsistance individuelles ou communautaires
	6.1.2. Type de sources de revenus pour les ménages générées dans le cadre d'un scénario de changement climatique
Outcome 7 : Amélioration des politiques et des réglementations qui favorisent et appliquent les mesures de résilience	7. Les priorités liées au changement climatique sont intégrées dans la stratégie nationale de développement
Output 7 : Meilleure intégration des stratégies de résilience climatique dans les plans de développement des pays	7.1. Nombre, type et secteur de politiques introduites ou ajustées pour faire face aux risques liés au changement climatique
	7.2. Nombre de stratégies de développement ciblées intégrant les priorités liées au changement climatique appliquées

Source : FA

Tableau 12 : Format du cadre logique du FVC

CADRE LOGIQUE						
Objectifs du projet/ programme						
<input type="checkbox"/> Réduction des émissions (atténuation)						
<input type="checkbox"/> Résilience accrue (adaptation)						
E.2. Niveau d'impact du FVC : Potentiel de changement de paradigme						
Dimension d'évaluation	État actuel (référence)		Scénario cible potentiel (Description)	Comment le projet/ programme contribuera (Description)		
	Description	Notation				
Échelle		Choisissez un article.				
Reproductibilité		Choisissez un article.				
Durabilité		Choisissez un article				
E.3. Niveau de résultat du FVC : Réduction des émissions et renforcement de la résilience (indicateurs de base 1 à 4 du FVC, indicateurs quantitatifs)						
Zone de résultats FVC	IRMF Indicateur	Moyens de vérification (MoV)	Ligne de base	Cible		Hypothèses / Remarque
				À mi-parcours	Final ²	
<u>Choose an item.</u>	<u>Choose appropriate indicators and supplementary indicators</u>					
<u>Choose an item.</u>	<u>Choose appropriate indicators and supplementary indicators</u>					
<u>Choose an item.</u>	<u>Choose appropriate indicators and supplementary indicators</u>					

E.4. Niveau de résultat du FVC : Environnement favorable (indicateurs de base 5 à 8 du MFRI, selon le cas)

²L' objectif final correspond à l'objectif à atteindre à la fin de la période de mise en œuvre du projet/ programme . Toutefois, pour l'indicateur de base 1 (réduction des émissions de GES), veuillez également indiquer la valeur cible à la fin de la période de vie totale, définie comme le nombre maximal d'années pendant lesquelles les effets de l'investissement devraient être effectifs.

Sélectionnez au moins deux indicateurs de base IRMF pertinents (environnement favorable) pour surveiller et élaborer le contexte de référence et le résultat visé du projet/programme par rapport aux indicateurs respectifs. Évaluez l'état actuel (référence) par rapport au scénario cible et sélectionnez la portée géographique du résultat à évaluer. Décrivez comment le projet/programme contribuera au scénario cible. Reportez-vous à un exemple de cas dans le guide d'accompagnement pour compléter cette section.

Indicateur de base	Contexte de référence (description)	Évaluation de l'état actuel (référence)	Scénario cible (description)	Comment le projet contribuera	Couverture
<u>Choose an item.</u>		<u>Choisissez un article.</u>			<u>Choisissez un article.</u>
<u>Choose an item.</u>		<u>Choisissez un article.</u>			<u>Choisissez un article.</u>
<u>Choose an item.</u>		<u>Choisissez un article.</u>			<u>Choisissez un article.</u>
<u>Choose an item.</u>		<u>Choisissez un article.</u>			<u>Choisissez un article.</u>

E.5. Indicateurs spécifiques au projet/ programme (résultats et extraits du projet)

Cette section doit énumérer les indicateurs de performance spécifiques au projet/programme (résultats et extraits) qui ne sont pas couverts dans les sections ci-dessus (E.1-E.4). Énumérez les indicateurs personnalisés pour surveiller/suivre les progrès par rapport aux résultats pertinents du projet/programme (résultats/extraits).

Résultats du projet/ programme (résultats/extraits)	Indicateur spécifique au projet/ programme	Moyens de vérification (MoV)	Ligne de base	Cible		Hypothèses / Remarque
				À mi-parcours	Final	
Résultat 1						
Extrant 1.1						
Extrant 1.2						
Résultat 2						
Extrant 2.1						
Extrant 2.2						
Indicateurs de co-bénéfice du projet/ programme						
Co-bénéfice 1						
Co-bénéfice 2						
Co-bénéfice 3						

E.6. Activités et produits livrables du projet/ programme			
Activités	Description	Sous-activités	Livrables
Activité 1.1.1		Sous-activité 1.1.1.1 Sous-activité 1.1.1.2 Sous-activité 1.1.1.3	
Activité 1.1.2			
Activité 1.2.1			
Activité 1.2.2			
Activité 2.1.1			
Activité 2.1.2			
E.7. Modalités de suivi, de rapport et d'évaluation			

Source : FVC, 2020

3.2.2 Cadre de gestion des résultats

Selon que le projet/programme porte sur l'atténuation, l'adaptation ou des activités combinant les deux, un dispositif est mis en place dès le montage pour assurer l'évaluation et le suivi des propositions de projets/programmes ainsi que leur mise en place et leur exécution. Il est composé d'un modèle logique et d'un cadre de mesure de la performance adapté pour l'atténuation et pour l'adaptation³.

3.2.3 Indicateurs de suivi-évaluation des projets/programmes climatiques

On distingue les indicateurs de suivi du portefeuille de projets et les indicateurs de suivi des projets qui sont renseignés par les entités d'exécution desdits projets sous la supervision du FIE. Les différents indicateurs s'inscrivent dans les domaines de l'atténuation ou de l'adaptation aux effets du changement climatique.

3.2.3.1 Indicateurs du portefeuille climat

Le tableau ci-dessous présente quelques indicateurs non exhaustifs du portefeuille de projets/programmes climatiques.

Tableau 13 : Quelques indicateurs de suivi du portefeuille de projets/programmes climatiques

Intitulé de l'indicateur	Source des données	Méthodes de collecte de données	Fréquence	Responsabilités
Nombre de personnes bénéficiaires directs et indirects désagrégés suivant le genre	Rapport d'évaluation de l'impact du projet	Enquête	Chaque 5 ans	FIE ; EE
Tonnes équivalent en dioxyde de carbone (tCO ₂ eq) réduites grâce aux projets/programmes	Rapport d'évaluation de l'impact du projet	Méthode indirect (EXACT, IPCC 6, etc.)	Chaque 5 ans	FIE ; EE
Tonnes équivalent dioxyde de carbone (tCO ₂ eq) réduites ou évitées par domaines prioritaires (énergie, AFAT, bâtiments, villes, industries et appareils, etc.)	Rapport d'activité	Indirect (Exact ; IPCC 6)	Démarrage, mi-parcours et à la fin du projet	FIE ; EE
Volume de financement obtenu par options (Atténuation et Adaptation) et par domaine prioritaire	Accord de financement	Revue documentaire	Annuel	FIE
Couverture géographique des projets climatiques				

³ C'est le cadre « initial » de gestion des résultats, approuvé en 2014 par le Conseil du GCF, qui est toujours utilisé avec des développements et des actualisations ponctuels, portant essentiellement sur les indicateurs de performance.

3.2.3.2 Indicateurs en matière d'atténuation et d'adaptation

Les résultats du changement de paradigme en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques seront mesurés à l'aide d'une combinaison d'informations quantitatives et qualitatives qui vont au-delà de la simple agrégation des indicateurs de résultats. Les indicateurs sont ventilés par sexe dans la mesure du possible. Ce manuel propose un large éventail d'indicateurs de mesure de la performance en matière d'atténuation et d'adaptation selon les tableaux ci-dessous.

Tableau 14 : Indicateurs du cadre de mesure de la performance en matière d'atténuation du FVC

Résultat attendu	Indicateur	Responsable du rapport (rapport annuel)
Objectifs de changement de paradigme		
Passage à un développement durable à faibles émissions de gaz à effet de serre	Mesure dans laquelle le Fonds a un impact sur le développement durable	FIE
Impacts au niveau du fonds		
	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO ₂ eq) réduites grâce aux projets/programmes financés par le FIE	FIE
	Diminution du coût par tonne de CO ₂ eq pour tous les projets financés par le FIE	FIE
	Volume de financement obtenu par effet de levier grâce au financement du FIE	FIE
Réduction des émissions grâce à l'amélioration de l'accès à l'énergie et de la production d'électricité à faibles émissions	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO ₂ eq) réduites ou évitées grâce aux projets/programmes financés par le Fonds - accès à l'énergie sensible au genre - production d'électricité (sous-indicateur)	FIE
Réduction des émissions grâce à un meilleur accès aux transports à faibles émissions	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO ₂ eq) réduites ou évitées grâce aux projets/programmes financés par le Fonds - transports à faibles émissions sensibles au genre (sous-indicateur)	FIE
Réduction des émissions des bâtiments, des villes, des industries et des appareils ménagers	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO ₂ eq) réduites ou évitées grâce aux projets/programmes financés par le Fonds - bâtiments, villes, industries et appareils sous-indicateur	FIE
Réduction des émissions dues à l'utilisation des terres, à la déforestation, à la dégradation des forêts et à la gestion durable des forêts, ainsi qu'à la conservation et au renforcement des stocks de carbone forestier	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO ₂ eq) réduites ou évitées (y compris l'augmentation des absorptions) grâce aux projets/programmes financés par le Fonds - sous-indicateur « forêts et utilisation des terres ».	FIE
	Indice de co-bénéfices, sociaux, environnementaux, et économiques /indicateur au niveau de l'impact niveau de l'impact	FIE
Résultats du projet/programme		
	Nombre de technologies et solutions innovantes transférées ou sous licence pour soutenir le développement à faibles émissions grâce à l'aide du Fonds du Fonds	FIE/EE/UGP
Renforcement des systèmes institutionnels et réglementaires pour la planification et le développement à faibles émissions	Systèmes institutionnels et réglementaires qui améliorent les incitations à la planification et au développement à faibles émissions et leur mise en œuvre effective	FIE/EE/UGP
	Nombre et niveau du mécanisme de coordination efficace	FIE/EE/UGP
	Proportion de l'approvisionnement en électricité à faibles émissions dans une juridiction ou un marché	FIE/EE/UGP

[Manuel de suivi évaluation FIE]

Résultat attendu	Indicateur	Responsable du rapport (rapport annuel)
Augmentation du nombre de petits, moyens et grands fournisseurs d'électricité à faibles émissions	Nombre de ménages et d'individus (hommes et femmes) ayant un meilleur accès à des sources d'énergie à faibles émissions	FIE/EE/UGP
	MW de capacité énergétique à faible émission installée, générée et/ou réhabilitée grâce au soutien du FIE	FIE/EE/UGP
Réduction de l'intensité énergétique des bâtiments, des villes, des industries et des appareils électroménagers	Intensité énergétique/amélioration de l'efficacité des bâtiments, des villes, des industries et des appareils grâce au soutien du Fonds.	FIE/EE/UGP
Utilisation accrue des transports à faible carbone	Nombre de femmes et d'hommes utilisant des transports à faible émission de carbone grâce au soutien du Fonds.	FIE/EE/UGP
	Économie de carburant et la source d'énergie grâce à Soutien du fonds.	FIE/EE/UGP
Amélioration de la gestion des terres ou des forêts forestières contribuant aux d'émissions réduction des émissions	Hectares de terres ou de forêts améliorée et efficace qui contribue à la réduction des émissions de de CO ₂	FIE/EE/UGP

Le cadre de mesure des résultats d'adaptation est aligné sur le modèle logique d'adaptation. Les indicateurs associés sont énumérés à côté de leur objectif/impact/résultat correspondant. Le cas échéant, un indicateur mesurant le financement supplémentaire provenant de sources publiques et privées pour les activités d'adaptation peut être suivi.

Tableau 15 : Indicateurs du cadre de mesure de la performance en matière d'adaptation aux changements climatiques

Résultat attendu	Indicateur	Responsable du rapport (rapport annuel)
Objectifs de changement de paradigme		
Augmentation du développement durable	Degré auquel le Fonds à un développement durable	FIE
Impacts au niveau du fonds		
	Nombre total de bénéficiaires directs et indirects Nombre de bénéficiaires par rapport à la population totale	FIE
Augmentation de la résilience et renforcement des moyens d'existence des populations et des régions les plus vulnérables	Changement dans les pertes de vies et de biens économiques (USD) dues à l'impact des catastrophes climatiques extrêmes dans la zone géographique d'intervention du FIE	FIE
	Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant de l'adoption de moyens de d'existence diversifiés et résistants au climat (y compris la pêche, l'agriculture tourisme, etc.)	FIE
	Nombre de projets/programmes financés par le FIE qui soutiennent une adaptation efficace à la migration et à l'épuisement des stocks de poissons et à l'épuisement des stocks de poissons due au changement climatique	FIE
Augmentation de la résilience de la santé et du bien-être, et de l'alimentation et de l'eau sécurité alimentaire et hydrique	Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant de mesures sanitaires mises en place pour répondre aux maladies sensibles au climat	FIE
	Nombre de ménages en situation de sécurité alimentaire dans les zones/périodes exposées aux d'impacts du changement climatique	FIE
	Nombre d'hommes et de femmes ayant accès tout au long de l'année à un approvisionnement en eau fiable et sûr malgré les chocs climatiques et les stress	FIE
Augmentation de la résilience des infrastructures et de l'environnement bâti au changement climatique	Nombre et valeur des actifs physiques plus résilients à la variabilité et au changement climatique, en tenant compte des avantages pour l'homme	FIE
Amélioration de la résilience des écosystèmes et des services écosystémiques	Couverture/échelle des écosystèmes protégés et renforcés en réponse à la variabilité et au changement climatique	FIE
	Valeur (USD) des services écosystémiques générés ou protégés en réponse au changement climatique	FIE
Résultats/effets du projet/programme		
	Nombre de technologies et de solutions innovantes transférées ou concédées sous licence pour promouvoir la résilience climatique grâce au soutien du Fonds	FIE/EE/UGP
Renforcement des cadres institutionnel et	Systèmes institutionnels et réglementaires qui améliorent les incitations à la	FIE/EE/UGP

Résultat attendu	Indicateur	Responsable du rapport (rapport annuel)
réglementaires pour la planification et le développement résilient au climat	résilience climatique et leur mise en œuvre	
	Nombre et niveau efficace de mécanisme de coordination	FIE/EE/UGP
Augmentation de la production et de l'utilisation de l'information climatique dans la prise la prise de décision	Utilisation de l'information climatique dans la prise de décision dans les secteurs sensibles au climat	FIE/EE/UGP
Capacité renforcée et réduction de l'exposition aux risques climatiques	L'utilisation par les ménages vulnérables, communautés, entreprises et le secteur public des outils, instruments, stratégies et les activités soutenus par les PTFs	FIE/EE/UGP
	Nombre d'hommes et de femmes touchés par les systèmes d'alerte précoce liés au climat et autres mesures de réduction des risques mis en place/renforcés [ou dépassement géographique total de ces systèmes].	FIE/EE/UGP
Renforcement de la sensibilisation aux menaces climatiques et des processus de risques	Nombre d'hommes et de femmes sensibilisés aux menaces climatiques et de réponses appropriées	FIE/EE/UGP

3.3 Guide de capitalisation/durabilité/répliquabilité des acquis des projets et programmes

3.3.1 Capitalisation

3.3.1.1 Définition et objectifs

Capitaliser désigne le passage de l'expérience à la connaissance partageable (Pierre de zutter, 1994). C'est transformer en savoir transférable un ensemble de données et d'informations concernant plusieurs expériences à comparer.

Le processus de capitalisation consiste à identifier, analyser, expliciter et modéliser de façon systématique le savoir acquis lors d'une expérience de projet ou de programme, pour que d'autres puissent se l'approprier, l'utiliser, l'adapter, et ne reproduisent pas les mêmes erreurs.

De façon simple, la capitalisation c'est le passage des savoirs implicites (puisque je fais, je sais faire) en savoirs explicites (je sais faire et je peux expliquer comment je fais). En d'autres termes, c'est la transformation du savoir en connaissance partageable, la valorisation de ce que l'on sait faire, la théorisation voire modélisation des savoir-faire pour ne pas les perdre.

Ainsi, la capitalisation n'est pas :

- une évaluation de l'action (comparaison de l'action dans deux situations) ;
- une historique de l'action (description du déroulement de l'action) ;
- une modélisation de référence en système (réalisation de tri dans les savoir-faire) ;
- une étude externe (réalisation d'analyse sur des éléments ponctuels et repérables) ;
- une recherche-action (réalisation d'une expérimentation) ;
- un bilan des compétences (assemblage des compétences et capacités acquises) ;
- une documentation qui est une forme particulière de support s'appliquant aussi bien à la capitalisation et aux autres démarches qui jalonnent les actions de développement.

La capitalisation vise pour une organisation l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des actions. Mais le processus de capitalisation peut avoir de multiples objectifs à divers niveaux, affectant de plusieurs manières les individus, les équipes et l'ensemble de l'organisation.

Ainsi, par exemple, le processus de capitalisation peut permettre :

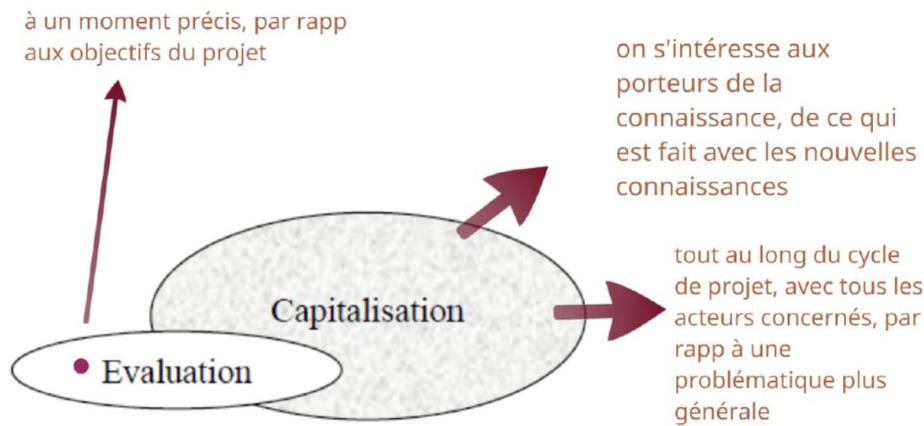
- aux individus d'analyser et d'améliorer leur pratique professionnelle, identifier des compétences existantes ou requises et transférer à d'autres leur savoir et expérience ;
- aux équipes projet d'identifier et renforcer leur savoir commun, les pratiques d'équipe, développer la cohésion de groupe et l'identité collective, favoriser la réussite des projets et partager le savoir avec un public plus large ;

- aux programmes et à l'ensemble de l'organisation de reproduire les bonnes pratiques dans divers contextes, éviter la déperdition du savoir et la duplication, apprendre des échecs et des erreurs, institutionnaliser les bonnes pratiques, produire le changement auprès d'autres acteurs ou organisations, promouvoir le savoir acquis par l'organisation dans différents domaines, créer des outils de plaidoyer, justifier les actions et les choix stratégiques de l'organisation.

3.3.1.2 Relations entre Capitalisation et suivi-évaluation

L'interaction entre capitalisation et suivi-évaluation est présentée dans la figure suivante :

Figure 7 : Interaction entre capitalisation et évaluation



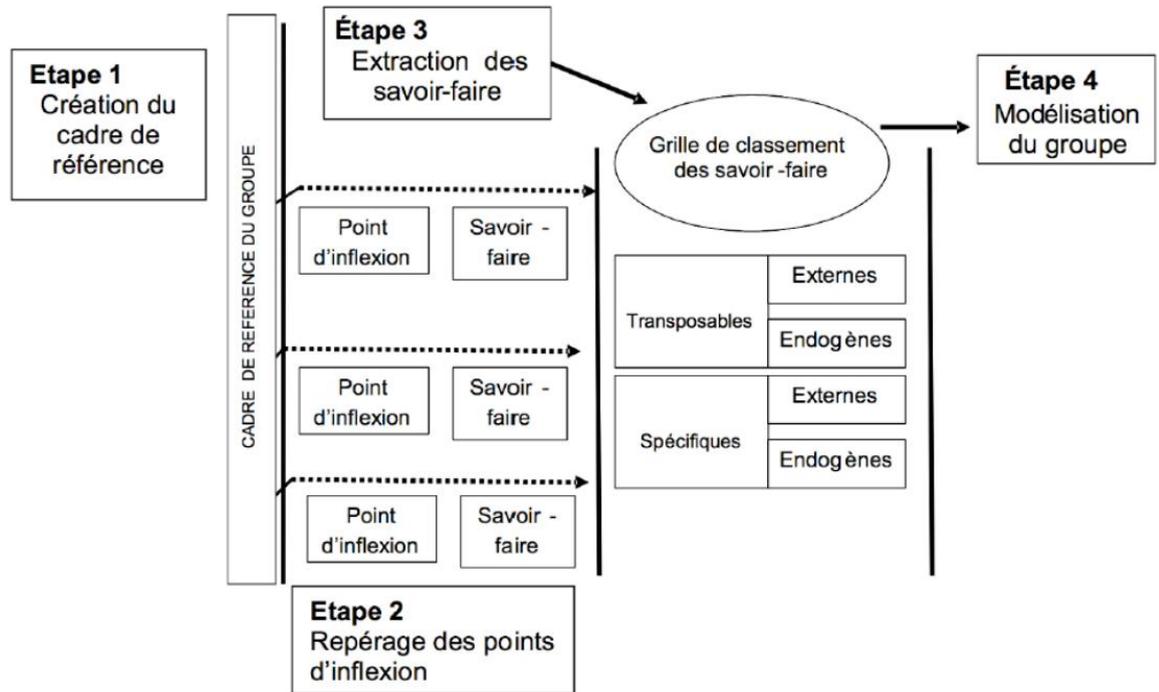
3.3.1.3 Méthode de la capitalisation

La capitalisation peut se faire suivant trois (03) approches :

- capitalisation par un tiers (tout le processus est confié à un tiers, généralement un expert qui anime un exercice de maïeutique pour faire accoucher de l'expérience) ;
- auto-capitalisation (capitalisation est effectuée par les acteurs de l'action) ;
- une méthode mixte avec un appui extérieur à l'auto-capitalisation (méthode généralement privilégiée).

Le processus de capitalisation se déroule en plusieurs étapes :

Figure 8: Interaction entre capitalisation et évaluation



La figure suivante présente les différents éléments pouvant faire l’objet de capitalisation :
Figure 9 : Eléments à capitaliser



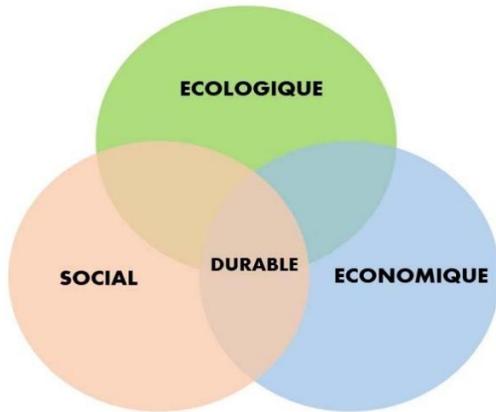
Une grille/fiche de capitalisation est proposée en annexe 5 pour permettre au FIE de mettre à disposition des acteurs des projets et programmes un outil pour répertorier en vue de partager des expériences intéressantes à partager car porteuse d’enseignements.

3.3.2 Durabilité et répliquabilité

Selon les Nations Unies la durabilité répond à la logique d’« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Dans le cas du FIE au Burkina Faso, on considèrera qu’un projet est durable lorsqu’une

utilisation continue de ses résultats peut être assurée après l'achèvement dudit projet. Trois piliers sont à prendre en compte dans cette optique à savoir : Environnement, économie et social (Figure 11).

Figure 10 : Pilier de la durabilité



Les acteurs et partenaires de mise en œuvre des projets du FIE, sont dans la logique de la durabilité et après leur passage des mécanismes permettront de poursuivre les actions en faveur des bénéficiaires. Les structures déconcentrées du MEEA (développement de façon générale), les structures de la décentralisation, les communes et autres structures rurales et les bénéficiaires auront la charge de la continuité des actions des projets après leurs clôtures. Du concept de durabilité découle celui de répliquabilité qui enseigne qu'au-delà de la poursuite d'une action, celle-ci doivent pouvoir être reprise dans les mêmes conditions et aboutir aux mêmes résultats.

CONCLUSION

Pour l'atteinte des résultats attendus dans l'intervention du FIE, le suivi-évaluation est déterminant. Il permet de suivre les activités étroitement et assure leur exécution dans le sens de l'atteinte des résultats attendus.

Toutefois, la spécificité de chaque intervention oblige le système de suivi-évaluation à s'adapter et ne pas s'attacher à une démarche standard. Ce dynamisme permet d'optimiser le système de suivi-évaluation avec des outils adaptés.

En outre, il faut une bonne planification des interventions car le suivi-évaluation à lui seul n'assure pas les effets et les impacts souhaités d'un projet/programme. Il est donc important que les étapes de cycle de projet soient bien élaborées, c'est pourquoi il est important de mettre en œuvre le système de suivi-évaluation tout au long du cycle de vie du projet/programme.

Aussi, il est primordial de prendre en compte tous les agents intervenants à un niveau donné de l'implémentation du projet dans le déploiement et la mise en œuvre du suivi-évaluation qui de ce fait n'incombe pas uniquement aux spécialistes de suivi-évaluation.

Enfin, comme dans tout système celui du suivi-évaluation du FIE, doit relever des défis en permanence pour une gestion efficiente du Fonds. Il s'agira entre autres de la gestion de l'information, la numérisation intégrale ; la capacitation continue du personnel ; la rationalisation de la gestion des dossiers. A ces défis s'ajoute celui de la mise à niveau pour bénéficier de l'appui d'un partenaire incontournable dans l'échiquier mondiale de la question de l'adaptation/atténuation des changements. Tous ces défis relevés, le FIE consolidera sa démarche d'efficacité dans l'exécution de ses activités.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Acclimatise and Climate and Development Knowledge.** <https://cdkn.org/wp-content/uploads/2017/06/GCF-project-development-manual.pdf>
2. **ACDI, 1997.** Le Cadre Logique : L'orienter vers le succès. Agence Canadienne de Développement International
3. **Adaptation Fund, 2011.** Results Framework and Baseline Guidance-Project Level, 123p
4. **Adaptation Fund, 2017.** Instructions relatives à la préparation des demandes de financement de projets ou de programmes auprès du Fonds d'Adaptation. Annexe 5 de l'OPG modifiée en octobre 2017
5. **Burkina Faso, 2018.** Décret N°2018-0775/PRES promulguant la Loi N°034 portant pilotage et gestion du développement.
6. **Burkina Faso, 2021.** Décret N° 2021 – 1383/PRES/PM/MEFP portant réglementation des projets et programmes exécutés au Burkina Faso.
7. **Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sècheresse dans le Sahel (2008).** Manuel de suivi-évaluation. Juillet 2008
8. **Fayolle V. et Odianose, S., 2017.** Green Climate Fund Proposal toolkit 2017
9. **GCF, 2015.** Element 1, Essential Knowledge about GCF/Engaging with the Green Climate Fund, Second Edition
10. **GCF, 2020.** GCF programming manual: an introduction to the Green Climate Fund project cycle and project development tools for full-size projects. 252 p.
11. **GCF, 2021.** Evaluation Policy for the GCF. 23 p. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/evaluation-policy.pdf>
12. **GCF, 2021.** Integrated results management framework. 15 p. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/irmf-policy.pdf>.
13. **GCF, 2021.** Mitigation and adaptation performance measurement frameworks. 12 p. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/mitigation-adaptation-performance-measurement.pdf>.
14. **GCF, 2021.** Monitoring and accountability framework for accredited entities. 8 p. Document adopté par le Conseil et figure à l'annexe I de la décision B.11/10, paragraphe a <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/monitoring-accountability-framework-ae.pdf>.
15. **GCF, 2021.** Performance indicators of the initial result areas of the Fund. 3 p. <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/performance-indicators-initial->

[result-areas.pdf](#).

16. **GCF, 2022.** Appraisal Guidance : comprehensive guide to the tools and due diligence processes used to review and assess concept notes and funding proposals. 316 p.
17. **GGGI, 2020.** Revue des systèmes de MRV existants au Burkina Faso. 40 p.
18. **MEVCC, 2021.** Communication sur l'adaptation aux changements CLIMATIQUES du Burkina Faso.
19. **OUEDRAOGO I., 2020.** Module de formation sur l'introduction à la finance climatique. PADA-REDD Finance-Climat-Fonds-Vert-pour-le-Climat.
20. **SE-FVC/BF, 2021.** Readiness needs assessment Burkina Faso (Évaluation des besoins du Burkina Faso) dans <https://fondsvvertclimat.bf/?p=994>.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de Suivi des micro-projets du FIE

Fiche de suivi des Projets

A – MISSION

1. Composition de la mission

	Nom / Prénom	Poste	Structure
Missionnaire			
1			
Missionnaire			
2			
Missionnaire			
3			

2. Date de la mission :

Heure début de visite (hors transport) :

3. Lieu exact de la visite :

Lieu de la visite	Coordonnées Géographiques	
	X	Y
Bureau/Local du Promoteur		
Bureau/Local de l'opérateur d'appui		
Site de formation		
Site de production ou et de transformation		
Site de réalisation des actions de : GDRF, DRS/CES, GDRN		

4. Personnes rencontrées (nom et prénom, fonction de la personne dans l'association ou dans le groupement ou personne ressource, contacts téléphoniques). Si le nombre de personnes rencontrées est élevé, joindre une liste de présence :

- | | |
|----|----|
| 1. | 4. |
| 2. | 5. |
| 3. | 6. |

B – IDENTIFICATION DU PROJET

REGION :

N° de CONVENTION :

PROVINCE :

DATE CHEQUE TRANCHE 1 :

COMMUNE :

NOM DU PROJET :

NOM ABREGE :

NOM DU PROMOTEUR :

C – SUIVI DES ACTIVITES

1. Bilan détaillé de l'avancement des activités

Le suivi physique se base sur le cadre logique du projet élaboré par le promoteur. On reprendra ici :

- Les **résultats intermédiaires attendus** et les **indicateurs** liés à chaque résultat
- Les **activités et sous-activités** prévues dans le projet, en précisant les **dates prévisionnelles** de finalisation (cf. chronogramme du dossier projet)

Quelle est la source de l'information, concernant les indicateurs de résultats et l'état des réalisations (cocher une ou plusieurs réponses) :

- Déclaration du Promoteur
- Déclaration de l'Opérateur d'Appui
- Déclaration de bénéficiaires directs
- Rapports d'activité du promoteur
- Visite des réalisations physiques par la mission

Résultats/Activité/Sous-activités	Unité	Indicateurs	Cible (1)	Cible atteinte (tranche 1) (2)	Taux de réalisation (2)/(1)	Source de vérification	Observations
RESULTAT 1 :							
Activité 1.1:							
Activité 1.2 :							
Activité 1.3 :							

RESULTAT 2 :							
Activité 2.1:							
Activité 2.2 :							
RESULTAT 3 :							
Activité 3.1:							
Total							

Résultats/Activité/Sous-activités	Ressources financières prévues (1)	Ressources financières utilisées (tranche 1) (2)	Taux de réalisation financière (2)/(1)	Reliquat (1)-(2)	Observations
Résultat n°1 :					
Activité 1.1 :					
Activité 1.2 :					
Activité 1.3 :					
Résultat n° 2 :					
Activité 2.1 :					
Activité 2.2 :					

Résultat n° 3 :					
Activité 3.1 :					
TOTAL DES COUTS DIRECTS DU PROJET					
Frais de fonctionnement (maximum 5 % du total des coûts directs)					
<i>TOTAL DES COUTS DIRECT+ FRAIS DE FONCTIONNEMENT</i>					

2. Analyse synthétique de la mise en œuvre du projet

Conformité du projet à son contenu initial

Oui/Non

Est-ce que toutes les actions prévues à la date de visite ont eu lieu?

Est-ce que des actions prévues à la date de visite sont en cours ?

Est-ce que le chronogramme est respecté ?

SI Non, la date initialement prévue pour la finalisation du projet pourra-t-elle être maintenue ?

Si Non, quelle est la date estimative actualisée pour la finalisation du projet ?

Est-ce que des activités non prévues ont eu lieu ?

Si Oui, lesquelles :

-
-
-

Problèmes éventuels

Oui/Non

Avez-vous identifié des problèmes pouvant remettre en cause la bonne mise en œuvre du projet ?

Si Oui, lesquels ?

-
-
-

D. SUIVI FINANCIER

Outils de suivi comptable du promoteur

Oui/Non

Le promoteur dispose-t-il d'un outil de suivi comptable de ses dépenses ?

Les dépenses réalisées sont-elles bien retracées dans le suivi comptable ?

Les dépenses sont-elles justifiées par des factures probantes ?

Toutes les dépenses effectuées sont-elles éligibles ?

Les coûts unitaires sont-ils raisonnables ?

Avez-vous détecté des problèmes éventuels de gestion ?

Si Oui, lesquels :

-

E. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION SYNTHETIQUE SUR L'AVANCEMENT DU PROJET

RECOMMANDATIONS

Recommandations adressées à (Promoteur/Opérateur d'appui/DREDD) :

Echéance :

Recommandations :

-Redoubler la surveillance et l'entretien des plants pour un meilleur suivi .

CODE RISQUE DU PROJET :

Heure fin de visite (hors transport) :11h58

Annexe 2 : Fiche des métadonnées des indicateurs

1. Nom indicateur :
2. Secteur de planification :
3. Définition :
4. Variables :
5. Mode de calcul :
6. Périodicité de calcul:
7. Valeur cible : ...
8. Intérêt :
9. Niveau de désagrégation :
10. Sources de données :
11. Observations :

Annexe 3 : Canevas rapport global semestriel de performance

Table des Matières

Liste des Abréviations et Glossaire

Résumé Exécutif

Introduction

- Objectifs du rapport.
- Brève description du Fonds vert pour le climat et des objectifs du portefeuille.
- Annonce du plan

1. Contexte et Objectifs du Portefeuille

- Historique et mission du portefeuille.
- Objectifs spécifiques en matière de climat et de durabilité.

2. Etat de mise en œuvre des projets au premier semestre

- Projets classés rouges
- Projets classés jaune
- Projets classé vert

3. Performance Financière

- Performance du portefeuille par rapport aux indicateurs financiers.
- Rendements absolus et relatifs.
- Contributions des différents projets aux ressources mobilisées par le pays

4. Performance Environnementale et Sociale

4.1 Impact Climatique

- Estimation des émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux investissements.
- Contributions aux objectifs de développement durable (ODD).

4.2 Engagement et Responsabilité Sociale

- Activités d'engagement des investisseurs.
- Impact social et environnemental des investissements.

5. Gestion des Risques

- Évaluation des risques financiers et non financiers.
- Mesures de gestion des risques et leur efficacité.
- Incidences des facteurs climatiques sur le risque de portefeuille.

6. Analyse des Projets et des Investissements

- Détails des projets financés, y compris l'impact, les zones géographiques et les secteurs.
- Performance et conformité des projets individuels par rapport aux critères du Fonds vert.

7. Défis et Problèmes

- Discussion sur les défis rencontrés et les problèmes de mise en œuvre des projets.
- Stratégies et actions pour surmonter ces défis.

8. Perspectives et Stratégies

- Prévisions pour le semestre suivant.
- Stratégies pour améliorer la performance financière et l'impact climatique.

9. Conclusion

- Réaffirmation des engagements du portefeuille.
- Récapitulatif des réalisations et des domaines à améliorer.

Annexe 4 : Canevas rapport global annuel de performance du portefeuille

Table des Matières

Message du DG

Résumé Exécutif

- Une synthèse des informations clés du rapport, incluant les points saillants de performance, les défis majeurs et les perspectives futures.

Introduction

1. Vue d'Ensemble du Portefeuille

- Mission et stratégie du portefeuille
- Objectifs annuels et à long terme
- Structure du portefeuille et gestion de la gouvernance

2. Contexte et environnement Opérationnel

- Description du contexte externe et interne
- Changements réglementaires, économiques, technologiques ou sociaux ayant impacté les projets

3. Performance financière

- Analyse des investissements et des coûts
- Comparaison des budgets prévus avec les dépenses réelles
- Explications des écarts budgétaires

4. Analyse de la performance du portefeuille

4.1 Performance globale

- Récapitulatif des performances des projets individuels et du portefeuille dans son ensemble
- Mesures de performance utilisées (principaux indicateurs)

4.2 Progrès vers les Objectifs Stratégiques

- Évaluation des progrès par rapport aux objectifs à long terme de l'organisation

5. Gestion des Risques et Conformité

- Revue des risques identifiés, de leur gestion et des problèmes de conformité
- Impact des risques sur la performance du portefeuille

6. Gestion des Ressources

- Utilisation des ressources humaines, financières et matérielles
- Analyse des contraintes de ressources et de la capacité du portefeuille

7. Revue des Projets Individuels

- Performance, statut et santé de chaque projet individuel
- Problèmes rencontrés et solutions mises en œuvre

8. Innovation et Valeur Ajoutée

- Initiatives d'innovation au sein du portefeuille
- Contributions à l'avantage compétitif et à la création de valeur

9. Apprentissages et Améliorations Continues

- Leçons apprises et meilleures pratiques identifiées
- Actions d'amélioration continue mises en place ou planifiées

10. Engagements envers les Parties Prenantes

- Interaction avec les parties prenantes et satisfaction des clients/utilisateurs finaux
- Retours des parties prenantes et actions prises en réponse

11. Perspectives

- Objectifs pour l'année suivante
- Changements prévus dans la stratégie ou la gestion du portefeuille

Conclusion

- Résumé des points clés du rapport et finalisation avec une note positive, mettant en avant l'orientation future.

Annexe 5 : Grille de capitalisation des projets du FIE

I. Titre (résume l'expérience)

II. Contexte et problématique

- présenter le décor de l'action
- quel problème vous vouliez résoudre au travers de ce projet.

III. Description de l'action

- *démarche retenue et justification de ce choix*
- *Résultats*
- *Difficultés et remédiassions*
- *Points forts/points faibles*
- *Caractéristiques innovantes et/ou exemplaires du projet*

IV. Leçons apprises

Les leçons que vous avez tirées de cette expérience en vue de sa reconduction et de son amélioration. Il faut mettre en forme et en synthèse les savoirs que vous tirez de cette expérience et que vous avez intégrés dans vos pratiques actuelles.

V. Les principaux conseils

Énumérer environ 5 conseils que vous donneriez à qui voudrait s'inspirer de votre expérience ou, autrement dit, si c'était à refaire, que changeriez-vous.